



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 86 – Octobre 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2010

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2010.

I - Services à la population

Espace insertion

1.1 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

II - Services techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

2.1 - Programme local de prévention des déchets.

2.2 - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public « construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et exploitation des services de stationnement payant en centre-ville ».

Urbanisme

2.3 - Déclassement du lot de volume 6 de la parcelle nécessaire à la réalisation de la rampe de sortie du parc de stationnement, autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder le lot de volume correspondant.

2.4 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales F189, F195 sises 2, rue Roussel, G209 Place de Belgique et le lot de volume 6 issu du domaine routier communal Place de Belgique.

2.5 - Autorisation de céder la parcelle cadastrée F195 sise 2, rue Roussel – école Renan – et d'acquérir les parcelles cadastrées F192 et F190 sises 110, boulevard de la République.

2.6 - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique modificative de l'opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe.

2.7 - Autorisation de déposer une déclaration préalable de lotir sur la parcelle communale A24 sise 10, rue Louis Jean - salle des fêtes.

2.8 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - Programme de 70 logements sociaux avenue de Verdun.

2.9 - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° DE-250310-017 relative à la garantie d'emprunts accordée à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine pour la construction d'un foyer de vie de 26 chambres situé au 81, rue Raymond-Ridel.

2.10 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : actualisation de la garantie d'emprunts relative à la construction d'une maison relais de 23 logements PLAI située au 81, rue Raymond-Ridel.

III - Divers

3.1 – Décisions.

3.2 – Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 30, sous la présidence de Claudine Labrousse, première Adjointe au Maire, dans l'attente de l'arrivée de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vais vous donner la liste des délégations : M. Juvin donne délégation à M^{me} Labrousse – ce ne sera pas pour longtemps –, M. Dubois à M^{me} Raimbault, M. Ballin à M. de Boutray, M^{me} Vaussoué à M. Dransart, M^{me} Lioret à M. Pouilly, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Kalfon à M. Graux, M^{me} Haberah à M^{me} Fommarty et M^{me} Bavcevic n'a pas donné de délégation.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2010.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame le premier maire adjoint, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais, sur le PV de notre séance du 30 septembre 2010, dénoncer l'attitude que M. le Maire et M. Hervo ont eue vis-à-vis des habitants des Champs-Philippe.

Tout d'abord, M. Hervo, quand nous avons parlé des expropriations, s'est mis à ricaner, ce qui est une preuve évidente de mépris vis-à-vis des habitants de ce quartier et de l'enjeu par rapport à la propriété touchée dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe.

Quant au Maire, il a laissé croire qu'il suffisait que l'opposition municipale fasse peur aux habitants des Champs-Philippe pour qu'ils votent pour ses candidats, lors, en particulier, de l'élection cantonale partielle de mars dernier, où je vous rappelle que la candidate que vous avez soutenue n'a pas été majoritaire sur ce quartier, ce qui prouve bien, d'ailleurs, que les habitants sont de plus en plus interrogatifs sur cette opération et, en particulier, sur le fait que vous avez décidé que ce quartier était dorénavant géré par l'EPASA, en insinuant qu'il suffisait de faire peur, comme si les habitants des Champs-Philippe n'avaient pas tout leur esprit pour voter en fonction des candidats qui se sont présentés et en fonction des différents projets.

Nous avons assisté, à ce Conseil Municipal, par rapport à ce quartier qui représente un quart du territoire municipal, à une attitude vraiment inadmissible.

Je vous invite, Monsieur Hervo et Monsieur le Maire, à ne pas copier le modèle que nous avons, malheureusement, tous les jours à la télévision, qui est celui du Président de la République, dont on sait très bien que de plus en plus de personnes s'interrogent sur sa tenue en tant que Président de la République, les sondages le montrent, les différents votes lors des élections le montrent également, et je crois que ce n'est pas de cette manière que l'on fait décevement de la politique.

Voilà pour les observations.

Nous n'approuverons pas le procès-verbal de la séance du 30 septembre.

(Arrivée de M. Juvin.)

Entrée de M. Juvin en séance à 20 H 36.

M^{me} Labrousse, présidente de séance
Monsieur Hervo, voulez-vous répondre ?

M. Hervo

Monsieur Macé, je ne relèverai pas la comparaison que vous faites entre M. Juvin et moi-même et notre Président de la République, ce propos n'a strictement pas sa place dans notre assemblée, mais je vais tout de même relever les propos injurieux, insultants, que vous venez de tenir.

Si j'ai souri lors de notre dernier Conseil Municipal, ce n'est pas des habitants du quartier des Champs-Philippe, c'est de votre attitude et de vos propos.

Les habitants des Champs-Philippe, je les respecte, j'y suis né dans ce quartier, Monsieur Macé, je connais ce quartier, j'y connais encore beaucoup de monde, je n'ai donc aucune leçon de citoyenneté à recevoir de quiconque en matière de Champs-Philippe, et surtout pas de quelqu'un qu'on ne croise pas souvent dans les rues de La Garenne-Colombes en semaine, malheureusement !

M. le Maire

Mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord d'excuser mon court retard ; un coup de téléphone qui traînait...

J'entre en séance et je m'aperçois qu'il y a un débat intéressant... Vous êtes sur le procès-verbal, je suppose.

M. Hervo

Sur une déclaration liminaire au procès-verbal.

M. le Maire

Très bien.

Je crois que chacun a fait une déclaration. On peut peut-être, si vous êtes d'accord les uns et les autres...

En revanche, M^{me} Labrousse me dit que vous n'avez pas désigné de secrétaire de séance entre vous.

M^{me} Juvin-Marleix est candidate.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Aucun.)*

M^{me} Juvin-Marleix est secrétaire.

Sur le procès-verbal, y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Macé, j'ai saisi le sens général de la discussion, même si je n'ai pas eu le privilège de tout entendre de votre intervention, mais si vous pouviez faire simple...

M. Macé

Je pense que M. Hervo ne doit plus se rappeler quand il travaillait, cela remonte peut-être à quelques années certainement...

M. le Maire

Ce n'est pas très élégant, Monsieur Macé !

M. Macé

Il a tenu des propos, je vais évidemment répondre.

Je pense qu'il ne se souvient plus, cela doit remonter, je le répète, à quelques années, peut-être de longues années maintenant, du fait que quand on travaille, on ne peut pas toujours être sur La Garenne-Colombes ; c'est ainsi. Vous n'allez quand même pas nous reprocher que l'on travaille, ce serait en pleine contradiction par rapport à ce que l'on entend d'un point de vue national !

M. le Maire

Monsieur Macé, pouvons-nous revenir sur le procès-verbal ?

M. Macé

Je répondais à M. Hervo de manière précise.

M. le Maire

Très bien ! Merci.

Sur le procès-verbal, y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions. Des abstentions ? Une abstention. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.
3 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD.
1 abstention : M. CONWAY.

Avant de commencer, si vous me le permettez, je vais vous donner lecture de la lettre que j'ai reçue de M^{me} Bavcevic, qui, malheureusement, a donné sa démission du Conseil Municipal.

Je vous lis cette lettre en accord avec elle ; je l'ai eue au téléphone il y a une heure.

« Monsieur le Maire,

Membre du Conseil Municipal depuis les élections de 2008, j'ai le regret de vous remettre ma démission de mes fonctions de conseiller municipal dès réception de cette lettre.

Bien que les problèmes rencontrés cette dernière année soient terminés, mon état de santé ne me permet plus de cumuler mes différentes activités. Aussi, suis-je dans l'incapacité de mener à bien mes fonctions avec l'énergie et la concentration qu'elles réclament.

Je vous prie de me faire connaître les différentes formalités que j'aurai à remplir à réception de cette lettre.

J'ai été honorée de faire partie du Conseil Municipal et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération. »

J'ai évidemment, en votre nom à tous, présenté à M^{me} Bavcevic mes remerciements pour le travail réalisé depuis deux ans et lui ai souhaité, bien entendu, un parfait rétablissement sur les questions de santé dont elle fait mention dans cette lettre.

Si elle n'est pas remplacée au Conseil Municipal de cette fois-ci, c'est pour des raisons de pure forme administrative, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur général ?

(M. Sammut acquiesce.)

C'est au prochain Conseil Municipal qu'un membre de la liste de M. Macé montera.

Qui est le suivant après M^{me} Bavcevic ?

M. Macé

C'est M^{me} Marie-Claude Romero.

M. le Maire

Ce sera M^{me} Romero qui...

M. Macé

Ce ne sera pas elle mais le suivant : M. Nordine Ranji.

M. le Maire

Cette dame ne peut pas faire partie du Conseil parce qu'elle souhaite ne pas honorer sa candidature, c'est cela ?

M. Macé

Par rapport à son travail.

M. le Maire

Parce qu'elle est occupée.

Très bien.

I - Services à la population

Espace insertion

1.1 - Convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

M. le Maire

Madame Mangeard, l'espace insertion ?

M^{me} Mangeard

Mes chers collègues, depuis 2006, l'espace insertion commun aux Villes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes a fait l'objet d'une convention quadripartite entre le Conseil général, le CCAS et les deux communes concernées.

En effet, comme vous le savez, le Conseil général subventionne à hauteur de 70 % cet espace, les 30 % restant à parts égales, 15 et 15, à la charge des deux communes.

Cette convention était d'une durée de quatre ans et devait se terminer, normalement, fin décembre 2009. Or, comme vous le savez, en juin 2009, le RMI s'est transformé en RSA, avec de nouvelles dispositions de fonctionnement ; c'est pourquoi, en octobre, nous avons dû voter un avenant à cette convention pour le dernier trimestre 2009.

Aujourd'hui, nous avons à établir la nouvelle convention quadripartite entre Conseil général, CCAS et les deux communes.

C'est pourquoi, ce soir, je vous demande, d'une part, d'autoriser M. le Maire à approuver le principe de la convention pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 et, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec le Conseil général et la Ville de Bois-Colombes.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

Y a-t-il des questions à M^{me} Mangeard ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Mangeard, merci pour la présentation de ce dossier.

Je vois qu'aux articles 2.7 et 2.8, sont prévus aussi bien un comité de pilotage qu'un suivi de l'activité et une évaluation des résultats, avec un rapport annuel d'activité. Seriez-vous en capacité de nous le communiquer ?

M^{me} Mangeard

J'ai les chiffres pour les six premiers mois de 2010.

Il y a eu 165 dossiers sur les deux communes, dont 148 ont eu ouverture de droit, donc environ 27 demandes mensuelles, ce qui nous fait, pour les six premiers mois, un taux de contractualisation de 98 %. Nous avons, pour l'instant, un nombre de retours à l'emploi de 163 pour les deux communes.

J'ai également, si cela vous intéresse, les résultats par Ville pour le deuxième trimestre 2010. La Garenne-Colombes a 259 demandeurs en RSA socle – socle, c'est l'activité du RMI, ceux qui ne sont pas « chapeaux », qui n'ont pas d'activité annexe, en plus –, 31 demandeurs en socle et activité et 137 en activité seulement, ce qui nous fait un ensemble de 422, dont 333 sont des personnes à accompagner dans ce que l'on appelle les droits et les devoirs, c'est-à-dire les profils 2.

M. le Maire

Merci, Madame.

D'autres questions ?

M^{me} Mangeard

Je peux même vous dire qu'à Clamart, il y en a 995 dans l'ensemble.

M. le Maire

Super ! Vous avez bien fait de venir, Monsieur Macé !

D'autres questions sur La Garenne-Colombes cette fois-ci ? (*Aucune.*)

Merci infiniment.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Merci.

II - Services techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

2.1 - Programme local de prévention des déchets.

M. le Maire

Le programme local de prévention des déchets, Madame Thimel, résumez-nous de quoi il s'agit !

M^{me} Thimel

La Ville souhaite établir un partenariat avec l'ADEME, qui est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, afin d'être accompagnée durant cinq ans dans sa politique de réduction des déchets.

À l'issue de ces cinq années de partenariat, la Ville entend avoir réduit la production de déchets sur son territoire de 7 %.

En contrepartie des actions menées, une subvention d'environ 40 000 euros va nous être octroyée chaque année par l'ADEME.

Afin de pouvoir bénéficier de cet accompagnement technique et financier, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un contrat de performance d'une durée de cinq ans, ainsi qu'à prendre toute décision concernant son exécution.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Thimel.

Y a-t-il des questions à M^{me} Thimel ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Le dossier que vous nous présentez ce soir est un dossier intéressant par rapport à la réduction des déchets. Je rappelle que notre Ville détient le triste record dans les Hauts-de-Seine d'avoir le taux le plus élevé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, donc il faut effectivement signer ce type d'action pour nous permettre de diminuer et, après, de diminuer la TEOM.

Justement, par rapport à ces orientations et à ces engagements, quelles actions allez-vous prévoir ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Madame Thimel ?

M^{me} Thimel

Pour l'instant, la première année, on doit déjà voter et, après, on a déjà des idées.

M. le Maire

Tout l'objet de la discussion, une fois que la convention est signée, est justement de se réunir et de voir ce que l'on peut faire comme action de sensibilisation de la population.

En gros, cette convention va faire en sorte que nous allons recevoir environ 40 000 euros. Avec ces 40 000 euros, à nous d'être créatifs et imaginatifs et à pousser les gens à avoir des attitudes qui feraient qu'il y ait moins de tonnage ; quand je dis « les gens », c'est très large, il faut aussi peut-être que nous travaillions avec les commerçants, les artisans, les PME de La Garenne-Colombes, qui sont aussi productrices de déchets. Bref, il faut avoir de l'imagination ; c'est un travail extrêmement intéressant, qui peut donner des résultats intéressants.

Monsieur Macé.

M. Macé

Il paraîtrait aussi intéressant que l'on prenne l'attache des communes environnantes, pour voir si des plans ont déjà été signés. Il me semble qu'à Colombes, c'est effectivement le cas. Il serait donc intéressant de voir avec la Ville de Colombes de quelle manière ils ont appréhendé cette question et les actions qu'ils ont déjà indiquées, puisque, de mémoire, c'est en cours, en termes d'effectivité d'actions, depuis cette année. Je pense qu'il serait intéressant de prendre l'attache de cette commune en particulier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

M. le Maire

Bonsoir.

M. Conway

Effectivement, c'est un dossier très intéressant et très prometteur.

Je voulais faire deux remarques.

Premièrement, quand on dit dans le texte qu'on vous autorise à prendre toute décision concernant son exécution, vous affirmez ici que vous avez des idées et qu'on va y réfléchir, je réitère la proposition que ce soit effectivement abordé dans la commission en temps et en heure, pour que toutes les bonnes idées soient sur la table et que cela n'arrive pas en passant à côté de différentes expériences utiles.

Deuxièmement, effectivement, l'ADEME est un partenaire qui a de l'expérience et des références autour et je pense qu'elle va nous encourager à prendre aussi des bonnes idées ailleurs.

Dernière chose, dans les chantiers possibles, il y a ce qu'on appelle la « tarification incitative » et il ne faudrait pas, comme l'a très justement souligné Christophe Macé, que cela se traduise par un surcoût global, alors qu'on est la commune avec le taux le plus élevé des Hauts-de-Seine. Cette tarification incitative doit viser à réduire les déchets, mais pas à augmenter le coût global de l'enlèvement des ordures ménagères.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Que ce soit clair, nous nous engageons à quoi ? À bénéficier d'une subvention. Nous nous engageons à recevoir une subvention – d'abord, on ne va pas dire non, ce serait une mauvaise gestion – et nous nous engageons surtout à bien utiliser cette subvention ; c'est en direction des producteurs de tonnage, c'est-à-dire nous tous, personnes physiques et personnes morales, que nous allons agir.

Je vous propose, M^{me} Thimel va piloter cette affaire avec les services techniques, peut-être que dans un premier temps, chacun peut réfléchir à la question, faire part – nous sommes fin octobre –, fin novembre, à M^{me} Thimel, par voie de courrier, d'un certain nombre de propositions. Vous colligez toutes ces propositions et, ensuite, Madame Thimel, vous réunirez un groupe de travail *ad hoc* ou la commission, qui me paraît plus logique, elle existe, et, ayant colligé toutes ces propositions, vous pourrez essayer de bâtir un plan sur quelques années ; cela me paraît très bien.

M^{me} Thimel

Tout à fait.

M. le Maire

On part comme cela ?

M^{me} Thimel

Bien sûr.

M. le Maire

Alors on y va !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Merci.

Écrivez à M^{me} Thimel !

2.2 - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public « construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et exploitation des services de stationnement payant en centre-ville ».

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver un avenant à notre contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant au centre-ville, un avenant qui n'a pour objet que de corriger deux défauts de pure forme.

Par exemple, il a été omis dans le contrat que le délégataire gérant désormais les abonnements dans les parkings de Gaulle et Charlebourg, il fallait lui transférer également la gestion des dépôts de garantie qui sont déposés par les abonnés qui leur sont restitués à la fin de leur abonnement. Ce détail a été omis dans le contrat.

Par ailleurs, il y a une imprécision dans les plans d'emprise du parking, puisque deux documents du contrat donnent des informations légèrement différentes.

Je vous propose donc de substituer à un plan inexact, incomplet ou imprécis, un plan qui régularise cette cohérence entre les différentes annexes du contrat.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

S'agissant d'un avenant qui se rapporte au choix du délégataire qui a fait l'objet du Conseil Municipal du 25 mars, je tenais à porter à la connaissance du Conseil Municipal le fait que j'ai formulé un recours devant le tribunal administratif visant à la nullité de ce contrat, ainsi que Christophe Macé, pour plusieurs raisons, et je tiens à en porter connaissance au Conseil Municipal dans son ensemble, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler.

L'objet du recours est basé sur deux points, le principal étant celui que j'avais déjà développé sur la qualification erronée du contrat, puisqu'à nos yeux, il ne s'agit pas, étant donné les conditions financières, d'une délégation de service public, mais bien d'un marché public.

Je rappelle qu'en termes de conditions financières, il y avait une subvention de construction qui représentait 52 % du coût total de construction, ce qui permettrait à la société SPIE d'exploiter le parking et de ne pas savoir...

M. le Maire

Monsieur Conway, permettez-moi de vous interrompre 10 secondes...

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Ces éléments-là, le juge déterminera si vous avez raison ou si vous avez tort.

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Je vous propose de ne pas faire ici la plaidoirie et encore moins le jugement, puisque ce serait désobligeant.

Il y a une affaire en cours face au tribunal administratif, attendons qu'elle soit jugée !

Nous connaissons les arguments des uns et des autres, vous n'allez pas lire la totalité de votre mémoire, Monsieur Conway.

M. Conway

Monsieur le Maire, je ne lis pas la totalité de mon mémoire et je pense qu'à chaque fois que je me suis exprimé sur ce sujet-là... Vous avez même dit à un certain Conseil que vous n'aviez pas perdu votre temps.

M. le Maire

Ah bon ?

M. Conway

Accordez-moi le bénéfice du doute, d'une part.

D'autre part, autour de cette table...

M. le Maire

Il n'y a pas de bénéfice du doute, vous n'êtes coupable de rien, Monsieur Conway !

M. Conway

Non, mais accordez-moi le bénéfice du doute sur le fait que mon intervention va être intéressante.

M. le Maire

Oui, mais ce n'est pas le sujet de la délibération.

M. Conway

Si, c'est tout à fait le sujet de la délibération, puisque le Conseil va approuver un avenant qui, à nos yeux, est illégal, parce que le contrat sur lequel il porte est illégal.

M. le Maire

Il n'est pas illégal, c'est vous qui le dites ; le juge le dira.

M. Conway

Justement... J'apporte les éléments au Conseil, puisqu'*a priori*, le jugement du tribunal administratif ne va pas intervenir ce soir...

M. le Maire

J'espère que non. Je ne crois pas.

M. Conway

C'est un vote du Conseil et je tiens à ce que tous les membres du Conseil autour de cette table soient correctement informés de tous les éléments qui font que l'on estime cette disposition illégale.

M. le Maire

Mais vous les avez déjà donnés !

M. Conway

Non.

M. le Maire

Mais si, quand vous avez voté contre au Conseil Municipal.

M. Conway

Vous allez me dire...

M. Hervo

On les connaît.

M. Conway

Vous les connaissez parce que je vous en ai adressé une copie, mais je ne suis pas sûr que tous les membres du Conseil les connaissent.

M. le Maire

Mais quand vous avez voté contre au Conseil Municipal, c'était pour les arguments que vous allez définir là ?

M. Conway

Eh bien non, parce qu'entre-temps, il nous a fallu une lettre recommandée pour avoir un exemplaire du contrat effectivement signé avec la SPIE, contrat que nous n'avons eu qu'au mois de septembre dernier.

M. le Maire

Bien.

Donc là, vous êtes en train, en réalité, à partir d'un avenant qui est un peu lointain, de refaire toute l'affaire ; c'est cela ?

M. Conway

Non, vous allez voir, cela va être court. Je ne vais pas rentrer dans les détails des conditions financières, puisqu'on l'a déjà évoqué.

Cela représente 52 % du coût total de construction, ce qui fait que la société SPIE ne supportera aucun réel risque financier lié à la construction de l'édifice.

M. le Maire

C'est vous qui le dites, le juge le dira.

M. Conway

Là-dessus, deux autres points interviennent sur les illégalités affectant le contrat même, notamment sur les conditions irrégulières de passation du contrat, puisque dans l'appel d'offres, il était mis : « à ses risques et périls » et qu'en fait, l'économie générale du projet a été bouleversée entre le contrat qui était initialement projeté et le contrat finalement signé.

Deuxième point, il y a une violation de la directive CE du 20 avril 2004. Je présume, Monsieur le Maire, que vous savez de quoi je parle, puisqu'*a priori*, il n'y aurait rien de nouveau. Je crois que si, puisque la valeur de ces contrats dépasse le seuil des 6 millions d'euros et que cela aurait donc dû être publié au Journal Officiel de l'Union européenne, alors que ce n'est paru qu'au BOMP et à la revue « *Le Moniteur* ».

Troisième point, la violation du Code général des collectivités territoriales : la durée de la délégation a été choisie de 30 ans, alors que cette durée est supposée s'ajuster au poids effectif du projet et au moment où cette durée a été fixée, le nombre de places de parking n'était pas fixé.

Enfin, au niveau des clauses du contrat, l'article 28 du contrat stipule que « *la collectivité peut décider de modifier, sans remise en cause du présent contrat et dans la limite de 10 % en diminution et sans limite en augmentation, le nombre total de places de stationnement, le nombre total de places dans les catégories courte durée et longue durée* ». Or, si on regarde le périmètre qui était à l'appui de cet article 28, en fait, le stationnement sur voirie pourrait être augmenté de 100 %.

La deuxième chose concerne l'illégalité des articles 38 et 39, où vous déléguez des prérogatives de police qui ne peuvent pas être confiées par contrat. Ces prérogatives de police sont l'installation, l'entretien et le remplacement des appareils horodateurs.

L'article 43 va dans le même sens, puisque ces services font appel à un marché public de service et non pas à une délégation de service public.

Pour toutes ces raisons, nous avons formulé un recours devant le tribunal administratif, au motif que l'acte est illégal donc nul, et donc l'avenant n° 1 qu'on vous demande de voter ce soir est nul.

Je voudrais aussi profiter de ce point pour vous dire que le projet évolue. Vous avez diffusé dans le quartier du parking une lettre d'information dans laquelle vous dites : « *Les travaux de réalisation de la Médiathèque s'inscrivent dans la politique de votre municipalité d'amélioration de la vie quotidienne des Garennois. La Médiathèque sera accessible aux personnes à mobilité réduite et dotée de plusieurs équipements fonctionnels, notamment une salle multimédia et un auditorium qui permettra d'accueillir des spectacles. Pour faciliter l'accès à la Médiathèque, la Ville a, par ailleurs, décidé de rénover la place de la Liberté avec la création d'un parc de stationnement souterrain et la réalisation d'aménagements piétonniers de surface* ».

Or, dans ce projet de parking souterrain, vous aviez évoqué que pour desservir la Médiathèque, c'était le bâtiment 11 bis, rue de Châteaudun, qui était l'ancien garage municipal, qui ne voit pas l'ombre de la queue de travaux. Qui plus est, dans les discussions que vous avez avec les riverains, vous proposez à ces riverains d'occuper ce garage à titre transitoire.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cet avenant ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Macé, je vous en prie. La même, je suppose...

M. Macé

Vous verrez.

M. le Maire

C'est probable. J'ai dit : « je suppose ».

M. Macé

Tout d'abord, je constate qu'un nouveau contentieux voit le jour sur notre ville. Je pense qu'à un moment donné, le tribunal administratif va en avoir assez de voir apparaître « Ville de La Garenne-Colombes » sur différents contentieux, les différents contentieux aussi qui concernent le personnel communal. Je pense qu'il faudrait commencer à faire attention et à gérer un peu mieux les affaires de notre Ville...

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous interromps. Vous êtes gonflé ! Vous introduisez un contentieux et vous dites : « *Regardez, encore un contentieux qui apparaît !* ».

M. Macé

On introduit un contentieux, parce que le dossier n'est pas bon ; sinon, on n'aurait pas introduit un contentieux, voyons !

M. le Maire

Vous introduisez un contentieux et vous dites : « *c'est quoi ces contentieux ?* », c'est quand même incroyable !

M. Macé

Présentez des bons dossiers et il n'y aura pas de contentieux !

M. le Maire

Regardez !

(M. le Maire pousse une bouteille d'eau.)

C'est quoi cette bouteille qui est encore tombée ?

(Rires.)

Allez-y, Monsieur Macé.

(Intervention hors micro de M. Conway.)

Je ne vous compare pas à une bouteille, Monsieur Conway, y compris d'eau.

(Rires.)

M. Macé

Pour éviter qu'il y ait un autre contentieux par rapport à l'avenant 1, d'un point de vue forme, je suis un peu étonné que vous indiquiez que la société SPIE Autocité délibère, c'est un peu surprenant ; je pense qu'une société ne délibère pas, elle prend acte, mais il n'y a pas de délibération comme les collectivités territoriales. Essayez d'éviter ce type de faute et essayez de ne pas enregistrer ce qu'une société vous donne sans faire la moindre vérification ; ce serait un peu plus sérieux.

J'ai deux questions à poser sur ce dossier. Tout d'abord, pouvez-vous nous indiquer le *timing* que vous avez décidé par rapport au dépôt du permis de construire ?

Ma question suivante concerne l'application de l'article 27 du contrat de délégation de service public. Dans cet article, il est indiqué que le délégataire, SPIE Autocité, pourra gérer 384 places de stationnement payant en zone courte durée limitée à 2 heures et 358 places de stationnement payantes en zone longue durée limitée à 8 heures. Il est indiqué : « *dans l'attente de la construction du parc de stationnement sous la place de la Liberté* ». Je voudrais savoir à quel moment vous allez mettre en application, en accord avec le délégataire, cette disposition de l'article 27. Pourrait-on connaître aussi sur cette question ce que vous envisagez en termes de calendrier d'exécution ?

Merci pour vos réponses.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Hervo, vous voulez répondre aux intéressantes questions de M. Macé ?

M. Hervo

A priori, un contrat entre en vigueur au jour de sa signature, donc le contrat est en vigueur, il est appliqué, que je sache.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Premièrement, j'attends une réponse sur le permis de construire ; j'avais deux questions normalement...

M. Hervo

Vous voulez savoir à quel moment vous allez pouvoir introduire un recours contre le permis ? Cela doit être cela, je pense.

Il est en cours d'instruction, cela ne va pas tarder, vous allez pouvoir préparer votre recours.

M. Macé

D'accord, très bien.

Je repose ma question sur l'article 27. J'ai bien compris que le contrat était signé, ce n'est pas ma question, j'avais vu qu'il était signé. Je vous demande quand vous allez appliquer l'article 27. Ce n'était pas non plus une question compliquée, donc la réponse ne devrait pas être compliquée.

M. Hervo

C'est probablement vous qui avez mal compris ma réponse, puisque je vous ai dit que quand un contrat est signé, il est appliqué. Ce contrat est signé, il est donc en application.

M. Macé

Les 742 places seront mises en stationnement payant quand ou depuis quand le sont-elles ? Qu'avez-vous décidé ? C'est quand même fou que sur ce type de question, il n'y ait pas des réponses précises et que vous ne soyez pas transparent ! Qu'avez-vous à cacher ? Dites-nous quand c'est fait ! Ce n'est quand même pas compliqué !

M. Hervo

On n'a rien à cacher du tout, Monsieur Macé, et vous le savez ; c'est cela qui vous embarrasse.

M. Macé

Alors répondez à la question ! C'est quand même simple !

M. le Maire

Laissez M. Hervo répondre, ne vous énervez pas, Monsieur Macé !

M. Hervo

Le délégataire gère les places qui sont actuellement en stationnement payant, courte et longue durée, les places existantes, et le nombre de places sera porté aux valeurs que vous citez à la construction du parking, à moins que le nombre de places que vous citez soit le nombre de places existant ; je vous avoue que je ne les connais pas par cœur, Monsieur Macé, je ne compte pas les places de parking payantes tous les jours.

Cependant, M. Chaillet, qui les connaît par cœur, me dit : « *c'est l'existant, les plans sont en annexe du contrat* ». Si vous voulez vous donner le mal de recompter les 748 places dont vous parlez, vous pouvez ; moi, je ne l'ai pas fait et j'ai autre chose à faire.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, reprenez la parole, je vous en prie.

M. Conway

Merci beaucoup.

Vous dites que c'est nous qui créons le contentieux, donc, quelque part, nous sommes des méchants contribuables qui poussent la commune à dépenser son argent.

Je voudrais juste rappeler la chronologie des choses, dans laquelle, depuis le début, on a attiré l'attention sur un certain nombre d'incohérences du projet en tant que localisation. On n'a jamais pu étudier des solutions alternatives. Vous vous êtes obstinés dans cette voie et vous avez été obligés, devant l'absence de candidats intéressés pour ce projet parce qu'il était mal ficelé, de vous coucher devant SPIE Autocité en lui accordant des conditions pour absolument faire votre joujou et, maintenant, vous accusez l'opposition de porter cela devant le tribunal administratif.

M. le Maire

Monsieur Conway, pouvez-vous préciser ce que vous appelez : « *vous vous êtes couchés devant SPIE* » ?

M. Conway

Quand vous avez un seul candidat, que, dans le journal « *La Garenne Info* », certains appellent « l'anesthésiant »...

(Protestations des élus.)

Vous avez dit dans ce journal que vous aviez choisi cette candidature parmi cinq autres ; c'est écrit noir sur blanc, les écrits restent. Ce mensonge était destiné à faire croire aux Garennois que vous aviez choisi la meilleure des cinq solutions. Or, vous n'aviez qu'un seul candidat, qui a revu dans un délai non expliqué, dans le courant de l'été 2009, son projet et on constate des changements notables entre ce qui était prévu et ce qui est appliqué.

Je ne prendrai qu'un exemple, sans rentrer dans les chiffres, je vous citerai, Monsieur le Maire ; vous avez dit : « *Ce parking, ce seront les usagers qui le paieront* ». Avec la subvention de plus de 50 % de la construction, vous avez tous les Garennois qui vont payer, qu'ils aient une voiture ou pas, qu'ils utilisent le parking de la place de la Liberté ou pas. Vous avez changé ce projet. Ce projet a été changé au détriment des Garennois et indépendamment de votre volonté.

M. le Maire

Pardonnez-moi, je me permets d'insister, je n'ai pas bien compris en quoi nous nous sommes couchés. Se coucher devant une société, c'est quoi ?

M. Conway

Quand vous avez une seule réponse possible – soit SPIE était satisfait, soit le parking ne se faisait pas –, vous n’êtes pas en position de force.

Quand on voit les conditions avantageuses accordées à SPIE Autocité, notamment que dans le bilan prévisionnel, l’ensemble des subventions accordées couvre intégralement les charges engagées et que les recettes du parking équivalent directement au bénéfice, vous ne pouvez pas dire que ce sont des conditions qui ne sont pas acquises en position de force par SPIE Autocité.

M. le Maire

Non, par définition, dans un contrat passé entre une collectivité territoriale et un partenaire de droit privé, il n’y a pas de position de force. Nous avons fixé des conditions, parce que nous avons considéré que la réalisation de ce parking était nécessaire au bon fonctionnement de La Garenne-Colombes.

Je rappelle d’ailleurs que lors des dernières élections municipales, nous avons été élus liste majoritaire, assez largement mais je ne voudrais pas rappeler de mauvais souvenirs à quelques personnes ici, sur un programme qui, précisément, disait très clairement que nous allions faire un parking souterrain sous la place de la Liberté. Nous avons été choisis sur ce programme.

Je crois même me souvenir que d’autres listes, pas la vôtre, Monsieur Conway, avaient un programme assez similaire et trouvaient, hier, plutôt bonne l’idée de faire un parking sous la place de la Liberté et, aujourd’hui, trouvent cette idée moins bonne, comme quoi on peut évoluer, on peut changer.

L’idée est simple. Au-delà des arguties, vous avez entendu les uns et les autres, mes chers collègues, parler, l’affaire, quelle est-elle ? La Ville de La Garenne-Colombes a décidé, parce que c’était la volonté des électeurs, de faire un parking souterrain sous la place de la Liberté. Il y avait deux manières de réaliser ce parking.

Une première manière était de le réaliser nous-mêmes, complètement, à 100 %, dans son investissement et dans son fonctionnement, la Ville, *via* ses recettes liées à l’impôt essentiellement, aurait payé plein pot l’investissement et le fonctionnement.

C’était une première hypothèse, qui est défendable, mais qui, je crois, n’était pas facilement portable au point de vue financier, l’alternative étant de trouver un accord, un contrat, avec une société de droit privé qui mette de l’argent dans cette affaire, ce qui, évidemment, diminue le coût direct de la construction de ce parking et de la réalisation de celui-ci par la Ville de La Garenne-Colombes. C’est le second choix qui a été fait.

Je trouve qu’après tout, c’est plutôt un bon choix, qui nous dégage des marges de manœuvre financières et autant d’argent que nous n’aurons pas à mettre dans ce parking, nous le mettrons ailleurs.

On peut être d’accord comme on peut ne pas l’être. D’ailleurs, on peut être d’accord pour des raisons de fond ; certains, y compris dans cette salle, sont contre les accords de la Ville avec tout partenaire privé. Souvenez-vous de l’affaire des crèches municipales que vous avons fait exploiter par un partenaire privé pour diminuer nos dépenses, M^{me} Margaria connaît cela par cœur ; c’est grâce à ce type d’accord que nous avons ouvert une deuxième crèche il y a quelques semaines qui, je crois, fonctionne bien.

Pourtant, face à de telles décisions, il est des membres du Conseil Municipal, et, curieusement, ceux qui contestent le parking, qui sont contre cette approche. Il y a des gens qui sont contre ce partenariat entre le public et le privé tel que nous l’avons créé, quels que soient le sujet en cause et, au fond, le débat, que ce soit un parking, une crèche, une école, puisqu’il y a aussi l’école Jerphanion.

Nous considérons que c’est plutôt intelligent, mais je comprends qu’on puisse être contre. On peut vouloir tout contrôler et tout financer directement par la puissance publique ; je trouve que c’est se couper les ailes en termes de manœuvre financière.

Certains, et en particulier M. Macé et M. Conway qui se sont largement exprimés, vous expliquent que parce que ce contrat, ils le considèrent mauvais pour les raisons qu’ils ont exprimées et qui leur appartiennent, chacun a son avis, ils ont formulé des recours devant le tribunal administratif. On verra ce que dit le juge. Nous sommes dans un État de droit, il n’appartient à personne ici de dire ce qui est illégal ou légal dès lors qu’une instance, devant un juge administratif ou un juge tout court, est lancée. Je m’en remets à la sagesse du tribunal administratif, qui dira si, oui ou non, il y a eu des fautes dans la passation du contrat, mais nous en tirerons toutes les conséquences. Je crois, en conscience, que nous avons plutôt bien fait les choses. Le juge en décidera ; ce n’est pas ici qu’on va forcer la main au juge. Le juge est souverain, laissons-le travailler !

De quoi s’agit-il ?

Il s’agit d’un avenant important, bien entendu, mais qui ne remet pas en cause de manière fondamentale le contrat, puisqu’il s’agit, M. Hervo vous l’a très bien expliqué, de préciser les choses, de substituer un plan, de compléter un article, etc.

Je comprends que ceux qui sont contre le contrat soient contre cet avenant, il y a une logique, mais, pour ma part, étant pour le contrat, je suis pour l’avenant.

Nous allons passer au vote...

(M. Macé demande la parole.)

Non, on va passer au vote, s’il vous plaît, Monsieur Macé. De toute façon, il y a un deuxième point derrière et vous allez pouvoir en parler.

Qui est contre ?

Vous avez largement parlé, Monsieur Macé !

M. Macé

Deux minutes.

M. le Maire

D'accord, deux minutes chrono.

M. Macé

L'opposition à ce projet-là, M. Conway s'est évidemment largement exprimé... Je tiens à souligner que notre opposition est due au montage que vous avez arrêté, c'est-à-dire un montage où, dans un premier temps, vous nous aviez déclaré que ce parking ne coûterait rien aux Garennois, qu'il serait financé par une société dans le cadre d'une délégation de service public, c'est un montage possible, et si ce montage avait été fait comme vous l'aviez indiqué au Conseil Municipal, nous l'aurions certainement voté. Ce n'est pas une question que je considère que ce parking doit être fait par la puissance publique, pas du tout, c'est le montage de votre dossier. Je rappelle que vous aviez déclaré que cela ne devrait rien coûter au contribuable garennois.

Le résultat final, avec une seule société qui a postulé et où vous avez négocié, aboutit à ce que nous payions au moins 50 % du coût d'investissement, avec, ensuite, des charges de fonctionnement que Christophe Conway a rappelées. C'est sur ce montage que nous sommes en désaccord profond, ce n'est pas sur la réalisation d'un parking par une société privée dans le cadre d'une DSP.

En revanche, sur les crèches, et j'espère que cette crèche fonctionne évidemment très bien, ce que je souhaite, évidemment, sur ce montage-là, nous continuerons à être opposés à une délégation de service public.

M. le Maire

Mais pourquoi ?

M. Macé

Sur le parking, c'est différent.

Parce qu'une Ville ne peut pas tout faire et on en est bien conscient, sauf que les crèches, jusqu'à maintenant, étaient gérées directement par la Ville.

M. le Maire

Monsieur Macé, soyez honnête...

M. Macé

Il ne faut pas, Monsieur le Maire, schématiser en disant qu'il y a des gens qui sont totalement hostiles quand une société privée intervient ; ce n'est pas mon propos et cela n'a jamais été mon propos dans ce Conseil Municipal. Des choses peuvent être réalisées par la Ville, cela doit être réalisé par la Ville et par la puissance publique, d'autres choses, non. Le parking peut être réalisé par le privé, cela ne me dérange pas sur le fond ; ce qui me dérange et là où je ne suis pas d'accord, c'est le montage financier que vous nous avez proposé, qui est en contradiction avec ce que vous nous avez annoncé dans le Conseil Municipal ; on se retrouve avec une seule société, bizarrement d'ailleurs, alors qu'il y en a plein d'autres sur le marché qui gèrent et qui construisent des parkings publics, vous les connaissez aussi bien que moi, qui n'ont pas répondu ; pour quelle raison ?

Après, vous vous êtes mis d'accord avec elle sur une demande de la société pour qu'il y ait une participation de la Ville qui n'était pas prévue ; c'est ce montage qui ne nous semble pas correct par rapport à un plan de financement qui aurait pu être autre et qui était d'ailleurs votre plan, pas le nôtre, quand vous nous avez annoncé que cela ne coûterait rien. C'est sur ce plan que je ne suis pas d'accord.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Vous avez dépassé largement les deux minutes ! Si je comprends bien, il vaut mieux ne pas faire de parking, à entendre M. Macé ; c'est cela, en réalité.

Je ne peux pas m'empêcher d'observer, Monsieur Macé, que chaque fois que devant ce Conseil, arrive une décision où il faut que nous, puissance publique, fassions financer d'une manière ou d'une autre par une entreprise privée un équipement public, cela vous pose un problème, à chaque fois ! Vous pouvez dire que ce n'est pas vrai, mais c'est à chaque fois. Ceux qui siègent ici depuis quelques années, neuf ans, puisque nous siégeons ensemble depuis neuf ans, s'en souviennent, le savent.

Encore une fois, votre vision est tout à fait légitime et honorable. Simplement, je ne suis pas d'accord avec vous.

Sur l'affaire des crèches, puisqu'on en parle, je ne comprends toujours pas votre position, mais c'est ainsi...

Monsieur Conway ?

M. Conway

30 secondes pour vous rappeler qu'on avait un désaccord sur la localisation et, au moment où on avait ce désaccord, non seulement vous avez refusé d'étudier d'autres alternatives et de comparer avantages et inconvénients de chaque solution, mais, en plus, vous nous avez dit : « *Le juge de paix, ce sera l'appel d'offres. Si des gens répondent, c'est que le projet est bon* ». Or, personne n'a répondu et celui qui a répondu vous a mis le couteau sous la gorge...

M. le Maire

Mais pas du tout !

M. Conway

Si vous n'en déduisez pas que le projet est mauvais... C'est tout, 30 secondes, top !

M. le Maire

Pas du tout, Monsieur Conway.

Une société a répondu, celle-ci a négocié avec la Ville, nous sommes arrivés à un accord, nous aurions pu décider de rompre cet accord, après tout, nous aurions pu dire : « Nous *n'allons pas jusqu'au bout* » et ne pas conclure, il n'y aurait pas de parking aujourd'hui.

La question est de savoir si vous pensez, au fond, qu'un parking souterrain est nécessaire au centre de La Garenne-Colombes. Il est là, le vrai débat, au fond. Moi, je continue à le penser ; chaque fois que je vais au marché de La Garenne-Colombes, je me dis : « *Ce serait quand même bien qu'il y ait un parking* » et je me le dis depuis 30 ans et je pense que dans 30 ans, je me le dirai encore plus. Pourquoi ? Parce que c'est ainsi, les gens circulent en voiture. On peut vouloir leur faire changer toutes les habitudes, on peut promouvoir des tas de modes de transport alternatifs, il n'en reste pas moins que ces modes de transport alternatifs augmentent, c'est vrai, mais, parallèlement, continue à augmenter la voiture ; il y a plus de voitures aujourd'hui à La Garenne-Colombes qu'il y en avait il y a 5 ou 10 ans. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

Je me souviens de ce travail que nous avons fait il y a maintenant quelques années. Nous avons fait une petite enquête pour savoir d'où venaient les gens qui garaient leur voiture sur la place de la Liberté le jour du marché. J'avais été frappé par une chose qui m'est restée, c'est le chiffre qui m'est resté en tête : il y avait une part extrêmement importante de gens qui venaient au marché de la place de la Liberté et qui habitaient rue Voltaire en voiture. Cela nous avait tous frappés, tellement c'était caricatural. Malheureusement, c'est un fait ; on peut le regretter, mais c'est un fait.

On ne va pas refaire le débat. De toute façon, vous avez raison et, au moins, nous sommes d'accord là-dessus : le juge dira ce qui se passe et on en tirera les conséquences. Ce n'est pas un drame ; simplement, je pense que le parking est nécessaire.

M. Conway

Juste deux choses...

Premièrement, le centre de La Garenne-Colombes, ce n'est pas la place de la Liberté, il y a d'autres centres.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Deuxièmement, si vous pouviez être constant dans vos analyses, parce que je ne comprends pas pourquoi vous proposez le parking de la Médiathèque à la mairie si les gens ne se déplacent pas de 100 mètres.

M. le Maire

Très bien.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

Je vous remercie.

Urbanisme

2.3 - Déclassement du lot de volume 6 de la parcelle nécessaire à la réalisation de la rampe de sortie du parc de stationnement, autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder le lot de volume correspondant.

M. le Maire

Pour ce point, nous passons dans un autre centre qui est situé sur la place de Belgique.

Mes chers collègues, sur la place de Belgique, je vous propose de prendre acte d'une désaffectation d'un lot de volume qui vous est figuré sur le plan qui va vous apparaître probablement sur la diapositive qui suit, je l'espère, qui va permettre d'approuver son déclassement et d'approuver la cession à l'euro symbolique à la SEM.

L'idée est de permettre la sortie d'un parking souterrain du futur immeuble que vous connaissez, Sefri Cime - Foster. Ce sont quelques mètres carrés. En termes de nombre de mètres carrés, c'est assez faible.

Il s'agit d'un déclassement et on le fait entrer dans le domaine privé avant de le céder.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

Merci.

2.4 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales F189, F195 sises 2, rue Roussel, G209 Place de Belgique et le lot de volume 6 issu du domaine routier communal Place de Belgique.

M. le Maire

Autorisation de déposer un permis de construire sur quelques parcelles...

Vous voulez le prendre, Monsieur Hervo ?

Je vous en prie, allez-y !

M. Hervo

Il s'agit tout simplement, puisqu'un certain nombre de parcelles sur lesquelles doit être édifié l'immeuble d'activité tertiaire de la place de Belgique sont, à ce jour, encore la propriété de la Ville, d'autoriser le promoteur qui va réaliser cet immeuble, à savoir Sefri Cime, avec Foster comme architecte, à déposer son permis de construire sur les parcelles qui appartiennent à la Ville et qui sont figurées sur le plan qui est joint au rapport que vous avez sous les yeux, incluant ce fameux lot de volume que nous venons de créer lors de la délibération précédente.

M. le Maire

Merci.

Des remarques particulières ?

Madame Naturel, je vous en prie.

M^{me} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous nous opposons ce soir, par notre vote, à autoriser la société Sefri Cime à déposer un permis de construire qui va, une fois de plus, renforcer la densification par la construction de bureaux, dont le seul objectif est la réalisation de profits et d'équilibres financiers, au détriment de la ville, sachant qu'en plus, cette opération va accentuer davantage la coupure entre les Champs-Philippe et le reste de la ville.

Entre 2006 et 2010, le projet ne s'est guère humanisé. Au contraire, la crise passant par là, la société Sefri Cime a contraint la Ville à modifier son permis de construire, afin de rentabiliser la surface de bureaux et arriver à ce chiffre colossal de 25 000 mètres carrés SHON, alors que déjà, à l'origine, on était à 22 500.

Ce projet n'est, malheureusement, que le prolongement du grignotage urbain de La Défense sur notre ville, soit, pour le projet de la ZAC, plus de 200 000 mètres carrés de bureaux pour 105 000 mètres carrés de logements.

M. Hervo

Il y a 105 000 mètres carrés de bureaux...

M. le Maire

Ce n'est pas grave, on n'est pas à 100 000 près.

M^{me} Naturel

200 000 mètres carrés de bureaux, on est bien d'accord.

M. le Maire

105 000, mais ce n'est pas grave...

M^{me} Naturel

OK, 100 000 mètres carrés de bureaux et 105 000 de logements, dont 310 logements sociaux.

Ce choix est scandaleux, alors que La Garenne-Colombes est encore en dessous des 10 % de logement social et que ce chiffre n'a fait que descendre depuis 2006. Nous avons toujours 900 demandes de familles en recherche de logement, dont 50 en loi DALO. Nous sommes en pleine crise économique où, clairement, nos concitoyens ne peuvent plus se loger dignement.

Pourtant, Monsieur le Maire, ce n'est pas faute de vouloir vous aider à améliorer la situation d'urgence à La Garenne-Colombes par rapport au logement.

Le 20 novembre 2009, nous avons posé la première pierre de logements sociaux à l'emplacement que vous proposez ce soir. Pour cela, nous étions accompagnés de nombreux élus du Parti communiste français notamment, venus apporter leur soutien, comme Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice, Nadine Garcia, conseillère générale, et d'autres.

Un an après, nous constatons tristement que les travaux n'ont guère avancé et que vous préférez cette politique de ségrégation sociale qui tourne le dos aux besoins et aux aspirations de nombreux jeunes salariés et de familles.

C'est pour cela que quand le Conseil général nous propose un terrain à l'euro symbolique après 8 millions de travaux et que nous le cédon après à notre tour à un euro symbolique à la SEM 92, il est tout à fait inacceptable de voir ce terrain servir à la vente pour la réalisation de bureaux, alors qu'il est de notre responsabilité d'imposer de développer au-delà des tours de La Défense un aménagement urbain équilibré et durable pour le logement, le commerce et les transports, dans un cadre de vie agréable, nécessaire à notre commune.

Nous réitérons notre demande qui est de réaliser 40 % de logement social dans chaque nouvelle construction immobilière pour une véritable mixité sociale. Ce n'est pas cela qui va faire fuir les constructeurs immobiliers, je vous l'assure.

Merci, Monsieur le Maire, pour votre attention.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

Nous allons passer au vote...

Je vous fais remarquer juste deux choses.

Je pense que vous avez probablement raison, quand la société est en crise, quand le chômage augmente, il ne faut surtout pas créer de richesse et de bureaux qui vont créer des emplois ; surtout, ne créons pas d'emplois ! Vous avez raison.

Par ailleurs, les 40 % de logements sociaux dans chaque immeuble sont une nouveauté, puisque, jusqu'ici, vous aviez demandé 40 % de logements sociaux aux Champs-Philippe ; j'observe que non content de les proposer aux Champs-Philippe, maintenant, c'est pour tout le monde. Au moins, cela a une sorte de clarté, c'est extrêmement intéressant.

Enfin, c'était très bien d'avoir invité quelques élus de la Ville de Gennevilliers ou de Nanterre à venir expliquer à La Garenne-Colombes ce qu'il fallait, mais je vais vous faire une confidence : que les Villes de Nanterre et de Gennevilliers gardent leur modèle d'urbanisme ; je trouve que c'est très bien à Nanterre et c'est très bien à Gennevilliers, qu'ils y restent, surtout, mais à La Garenne-Colombes, on va continuer à faire ce qu'on a fait jusqu'ici ; finalement, ce n'est pas si désagréable que cela.

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

2.5 - Autorisation de céder la parcelle cadastrée F195 sise 2, rue Roussel – école Renan – et d'acquérir les parcelles cadastrées F192 et F190 sises 110, boulevard de la République.

M. Hervo

Il s'agit, cette fois, de céder une parcelle et d'en acquérir une autre.

Vous vous souvenez que lors d'un Conseil Municipal précédent, nous avons déclassé une parcelle correspondant à la cour de l'école Renan. Il s'agit maintenant de la céder à la SEM 92, à l'évaluation du service des Domaines.

Par ailleurs, comme le montre le plan qui est annexé au rapport précédent, il s'agit d'acquérir de la SEM 92 deux parties de parcelle, F192 et F190, qui ne sont pas dans l'assiette du bâtiment Belgique.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition et à cette cession.

Je voudrais faire un commentaire complémentaire en réponse à M^{lle} Naturel. Je trouve que le profit, quand il permet justement la réalisation d'équipements publics, la réalisation de logements sociaux, n'est pas quelque chose de honteux, contrairement à vos propos.

M. le Maire

Merci.

C'était le point précédent.

Sur ce point, avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Tout d'abord, je constate que sur cette opération, les collectivités territoriales qui interviennent (Ville, Département) sont dans des logiques, en fonction du terrain, différentes.

Le Département, et on en a suffisamment parlé, a cédé à la Ville à l'euro symbolique le terrain place de Belgique, dans des conditions qui ne sont pas, pour le Département j'entends, des bonnes conditions financières, nous l'avions dit à l'époque, les conseillers généraux de gauche l'avaient aussi indiqué, permettant, dans ce cadre-là, et on l'avait tous compris, une aide indirecte à la Ville de La Garenne-Colombes pour financer la ZAC des Champs-Philippe ; d'ailleurs, vous nous aviez indiqué que notre analyse était la bonne.

On est dans une situation où, aujourd'hui, en revanche, il va falloir céder, en tenant compte de la valeur des Domaines, des terrains ; on est donc dans une approche qui est maintenant différente et qui est plus conforme d'ailleurs à ce qui aurait dû se passer.

D'un côté, à un moment donné, c'est l'euro symbolique et, d'un autre côté, c'est l'avis des Domaines et des montants financiers.

J'en profite, parce que je n'ai pas eu le temps de faire cette remarque sur le point précédent, j'avais demandé de pouvoir avoir communication de la consultation de promoteurs qui a abouti à la désignation de la société Sefri Cime ; je n'ai pas eu ce document, j'espère que je l'aurai très prochainement, parce que c'est un document cité, qui devient, à partir de là, totalement accessible aux conseillers municipaux.

Ce soir, nous allons faire une différence par rapport aux parcelles. Je vous demanderai qu'il y ait un vote parcelle par parcelle, parce que nos votes seront différents en fonction des parcelles concernées ce soir sur ce projet. C'est évidemment tout à fait possible.

M. le Maire

Je veux bien, Monsieur Macé, mais relisez bien la délibération, c'est très indissociable, parce qu'une parcelle sans l'autre, je ne vois pas très bien ce que l'on pourrait en faire.

Êtes-vous sûr de votre demande ?

M. Macé

Oui, j'en suis sûr et je confirme, on l'a déjà fait. Trois parcelles sont concernées, donc il peut y avoir trois votes.

Si c'était une seule entité foncière, je vous dirais : « *oui, c'est logique* », sauf qu'il y a F192, F190 et F195 ; ce n'est pas moi qui suis géomètre, c'est le monsieur qui a fait le plan, j'imagine, il l'a fait en bonne connaissance, il y a trois parcelles et on peut donc totalement voter différemment en fonction de ces parcelles.

M. le Maire

Si cela vous fait plaisir...

Honnêtement, on serait très embêté que cela se fasse partiellement, parce que les terrains, pour le coup, seraient inutilisables, mais on va y aller.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais, de même, intervenir sur l'ensemble des points 2.3, 2.4 et 2.5, sur le fait que ce projet de la place de Belgique est, à nouveau, un projet mené sans concertation et sans vision globale, où notamment les circulations douces ne sont pas prises en compte.

M. le Maire

Ah bon ?

M. Conway

Je vous rappelle que nous avons remis à l'été 2008 un rapport sur la situation des vélos pour traverser la place de Belgique, on avait souligné le fait qu'il y avait une grosse circulation piétonne à attendre avec l'arrivée du tram, le collègue et la circulation habituelle, on avait souligné aussi le fait qu'il fallait réfléchir à ne pas couper les Champs-Philippe de La Garenne-Colombes avec un mur qui viendrait en bout de l'avenue de Verdun et, ce soir, encore une fois, on parle d'urbanisme sans avoir discuté de cela en commission urbanisme, sans avoir pris en compte les usagers au niveau du passage ; on est toujours dans la logique où ce sont les Garennois qui doivent s'adapter à leur ville et pas la ville qui s'adapte aux Garennois.

Dans le projet que vous présentez, il y a manifestement un aspect dangereux qui ne semble pas avoir été pris en compte : le fait que les piétons, avec le rond-point, la sortie de l'école et la sortie du parking – vous avez une rampe de sortie qui vient à proximité d'un passage piéton qui est fréquenté –, d'après ce que je vois des plans, parce que je me fie à ce qui est mis là, n'ayant pas eu de débat, sont obligés de passer par deux passages piétons.

M. le Maire

Les piétons sont obligés de traverser la rue...

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Monsieur Conway, vous êtes assez étonnant, parce que ce projet a été très longuement, et dans le détail, présenté en commission il y a des mois maintenant, puisque c'est un projet qui n'a rien de nouveau et qui n'a pas évolué depuis fort longtemps. Il arrive seulement maintenant à sa conclusion réelle, à sa véritable réalité.

En matière de continuité des circulations douces, peut-être ignorez-vous que le Conseil général travaille à la création de circulations douces sur le boulevard de la République – si vous l'ignorez, je vous l'apprends – et que la conception de tout ce fonctionnement a été menée en concertation très étroite avec le Conseil général et va, bien entendu, permettre le raccordement des circulations deux roues prévues sur l'axe du T2 avec la circulation douce prévue sur le boulevard de la République ; tout ceci va se raccorder.

Quant aux circulations piétonnes que vous dénoncez, évidemment, sur le plan qui vous a été montré tout à l'heure, il y a un passage piéton figuré devant la sortie du parking et aux traversées de rues, parce que, bien évidemment, il faut un passage piéton quand il faut traverser une rue, mais ce n'est pas du tout un plan d'aménagement mais un plan de principe foncier, le plan d'aménagement reste à finaliser dans le détail et sera en son temps présenté à la commission, bien évidemment, étant entendu que la plus grosse circulation piétonne va se faire en direct du boulevard de la République à la station du tramway en passant sous l'immeuble par le mail piétonnier.

Par ailleurs, la sortie du parking va également, comme les rues qui débouchent sur le giratoire devant chez Maître Kanter, être protégée par une signalisation lumineuse tricolore.

La sécurité des piétons et la commodité de circulation sont donc tout à fait assurées dans ce projet.

Vouloir faire croire, une fois de plus, que les Garennois sont les pauvres victimes de méchants chercheurs de profit à tout prix... C'est encore une légende, mais cela vous plaît, cela rapproche le MoDem et le PS, tant mieux !

M^{me} Naturel

Et le PC !

M. Hervo

En effet ! Excusez-moi...

M. le Maire

Merci.

Compte tenu de la pression immobilière qui règne dans nos contrées, je peux vous assurer une chose : si la recherche du profit était le moteur principal de ce Conseil Municipal, vous n'auriez pas et les Garennois ne bénéficieraient pas de l'urbanisme.

Il suffit simplement de se tourner vers les villes voisines pour comprendre ce qu'est la conséquence de la recherche du profit et vous observerez que, curieusement, l'urbanisme de La Garenne-Colombes est assez différent de celui des villes voisines et que c'est justement peut-être parce que la recherche du profit n'est pas notre moteur.

Quant aux circulations douces, je veux bien qu'on n'en fasse jamais assez, mais, accessoirement, je vous rappelle quand même que dans ce plan qui vous est présenté, la partie terminale du boulevard de la République devient complètement piétonne, mais c'est assez accessoire.

On va passer au vote.

Madame Naturel ? Vous protestez contre votre adhésion forcée au Parti Socialiste par M. Hervo ? Vous avez raison !

M^{me} Naturel

Je n'ai rien signé, donc tout va bien !

M. le Maire

Vous avez raison !

M^{me} Naturel

Juste une précision... Je voulais répondre qu'en période de crise, la construction de zones de bureaux qui...

M. le Maire

Regardez-moi, Madame Naturel, quand vous me parlez !

Mme Naturel

... qui est donc proche, du coup, de la spéculation financière, n'a jamais relancé la croissance et le fait de construire du bureau n'apporte pas forcément de l'emploi. On peut le remarquer avec le nombre de bureaux qui restent vides.

Je pense qu'à La Garenne-Colombes, on a d'abord une urgence de logement social, vu le nombre de demandes.

C'est juste cela que je voulais dire.

M. le Maire

D'accord.

Vous pensez qu'à La Garenne-Colombes, il y a beaucoup de bureaux vides ?

M^{me} Naturel

Bientôt peut-être, nous verrons.

M. le Maire

Vous avez fait une analyse probablement très personnelle.

La construction de bureaux, vous avez raison, ne crée pas l'emploi, mais il est certain que la non-construction de bureaux vous assure qu'il n'y aura jamais d'emploi.

Nous allons passer au vote...

Monsieur Macé ? On ne s'en lasse pas, allez-y !

M. Macé

Premièrement, on parlait de concertation avec la population. Pour répondre à M. Hervo, à ce que je sache, vous n'avez pas organisé de réunion qui avait comme thème le projet d'annexion des Champs-Philippe par La Défense ; c'est l'opposition municipale qui en a organisé une par la voix du MoDem. La réalité est là : vous n'en avez pas organisé pour informer la population et les habitants du quartier des Champs-Philippe, qui va même au-delà, sur le périmètre annexé par La Défense, jusqu'à l'ancienne Poste ; aucune réunion de votre côté.

Deuxièmement, à ma connaissance, mais cela doit être écrit en très petit, j'attends toujours que l'on explique aux Garennois ce que cela veut dire dans le bulletin municipal ; aucune information non plus de ce côté-là.

Je pense qu'en termes de communication et de ce qui se passe et qui impacte très directement les habitants de notre commune, vous n'êtes pas sans critique par rapport à cette question de la concertation.

En ce qui concerne le profit, quelques chiffres, puisque vous avez l'air de dire que l'immobilier à La Garenne-Colombes, c'est extraordinaire et qu'il n'y a pas de difficulté pour se loger. Je m'interroge quand même quand, sur les opérations immobilières neuves, et il y en a quelques-unes au niveau de la ville, les tarifs tournent entre 6 000 et 7 000 euros. Je pense quand même qu'un certain profit est fait par ceux qui construisent, ce qui n'est pas totalement illogique, mais dire qu'à La Garenne-Colombes, il n'y a jamais eu de profit quand on a construit des immeubles neufs n'est évidemment pas vrai, et c'est la même chose dans les autres communes. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer et faire croire qu'il n'y a pas, par ce biais-là, du profit réalisé.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles de bureaux, vous savez comme moi qu'à peu près un quart des bureaux sont vides aujourd'hui à La Défense, on est dans cette réalité...

M. le Maire

Vous savez pourquoi ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Dites-le !

M. Macé

À cause des tarifs, entre autres, de location...

M. le Maire

Non, parce que ce sont des immeubles vieillots.

M. Macé

À cause de la rénovation d'un certain nombre d'immeubles, mais aussi à cause des tarifs de location.

Vous nous expliquerez comment, à La Garenne-Colombes, en construisant ces immeubles de bureaux, on va être moins cher qu'à La Défense et expliquerez, évidemment, que ce sera plus intéressant que de venir s'installer à La Défense.

Je vois que l'immeuble de bureaux rénové boulevard National est toujours vide, après plusieurs mois à mettre de la publicité et à essayer de le louer.

M. le Maire

Monsieur Macé, j'entends votre discours, mais permettez-moi de le trouver totalement archaïque.

Je vais vous donner un exemple, celui de la Ville de Bois-Colombes. La Ville de Bois-Colombes a eu l'intelligence, servie par des circonstances qui auraient pu être dramatiques pour elle, mais par la clairvoyance de son maire et de son Conseil Municipal, de faire construire un nouveau quartier ; comme nous voulons faire les Champs-Philippe, eux ont fait la zone d'Hispano-Suiza. Que s'est-il passé ? Dans des immeubles neufs, agréables à travailler, équipés d'une manière moderne, avec un environnement à taille humaine, ces immeubles de bureaux se sont remplis immédiatement. Avec quoi se sont-ils remplis ? Avec des sociétés qui viennent de La Défense. Pourquoi ? Parce qu'elles y trouvent un outil de travail performant, neuf, qu'elles n'ont plus à La Défense, des loyers et des charges plus faibles, qu'elles n'ont plus à La Défense, et un environnement humain qu'elles n'ont jamais eu à La Défense. Ces trois conditions ont fait le succès de Bois-Colombes et je suis très admiratif de ce qu'a fait Bois-Colombes sur la zone d'Hispano-Suiza.

Je souhaite qu'on fasse quelque chose qui s'en approche à La Garenne-Colombes.

Oui, je vous le dis, quand il y aura des immeubles neufs, avec des outils de travail performants, un environnement qui est celui de La Garenne-Colombes, qui n'est pas le plus désagréable de la boucle nord des Hauts-de-Seine et des loyers bas, en tout cas plus bas que ceux qui sont payés à La Défense parce que c'est ce qui va se passer, ces immeubles se rempliront.

Je crois que notre responsabilité à nous, élus, est de se poser la question de l'emploi. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de problème d'emploi. Je pense que notre responsabilité d'élus est de faire en sorte que des entreprises qui veulent venir s'installer puissent le faire.

Aujourd'hui, on sait que des entreprises qui cherchent à s'installer, à se développer, ne le peuvent pas et sont contraintes soit de rester sur place dans de mauvaises conditions, soit d'émigrer loin de La Défense et de Paris.

Je crois que notre responsabilité d'élus est de faire en sorte que ces emplois ne quittent pas la zone de La Garenne-Colombes, parce que des Garennois y travaillent, et, tout simplement, ne quittent pas, pour certains, c'est une réalité, notre pays. En effet, on sait très bien que notre zone, La Défense, prise au sens large, c'est-à-dire y compris notre zone qui va jusqu'à Villeneuve-la-Garenne, est une zone qui joue dans une compétition internationale. Si nous ne créons pas les conditions pour que La Défense et la boucle nord des Hauts-de-Seine soient attractives, ce n'est pas La Défense et la boucle nord des Hauts-de-Seine qui vont perdre, c'est notre pays. Telle grande banque ou telle grande entreprise de services installée à La Défense, si elle n'a plus les conditions optimales, celles que j'ai décrites, les trois conditions qui ont bien été remplies à Bois-Colombes, partira un jour. Où partira-t-elle ? Elle partira à Londres, à Madrid, à Berlin, à Bruxelles ; elle ne restera pas à Paris.

C'est fini le temps de l'entreprise à papa où pendant 60 ans, l'entreprise était au même endroit et ne bougeait plus pour des tas de raisons. Aujourd'hui, les entreprises bougent et vont là où c'est le plus moderne, le plus facile, le mieux desservi et le moins cher en charges. Il y a une très grande fragilité et c'est notre responsabilité de ne pas nous endormir.

J'ai une crainte : que tous nos archaïsmes et notre manière de voir les choses donnent de très mauvais signaux à tous ceux qui créent de l'emploi et à toutes les entreprises qui font la richesse de nos régions.

Monsieur Houtart, je vous en prie.

M. Houtart

Merci de me donner la parole.

Je voudrais poser une question à l'opposition : savez-vous le nombre d'entreprises qu'il y a La Garenne-Colombes, Monsieur Macé, Mademoiselle Naturel ? En avez-vous une idée ?

M. le Maire

Monsieur Macé ou Mademoiselle Naturel ?

M. Macé

Vous avez une telle envie de dire le chiffre, je vous en prie !

M. Houtart

Ce n'est pas une envie, ce n'est pas un profit...

M. Macé

Vous n'êtes pas le professeur ici, nous ne sommes pas des élèves !

M. le Maire

Cela me rappelle un débat !

M. Macé

Ce type de propos...

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Macé

Si vous avez un chiffre à dire, vous le dites ! Nous ne sommes pas vos élèves, Monsieur Houtart !

M. Houtart

Je vais vous le dire.

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas !

M. Macé

Dites-le alors !

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas !

M. Macé

Ce type de propos est déplacé.

M. le Maire

Mais pas du tout !

M. Macé

C'est déplacé.

M. le Maire

Vous parlez d'emploi ; on vous demande si vous connaissez le nombre d'emplois.

M. Houtart

Puis-je me permettre de vous répondre ?

M. Macé

Les Garennois payent en moyenne combien d'impôts locaux ? Vous connaissez le chiffre ? Vous êtes incapable d'y répondre !

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Macé !

M. Houtart

Ne vous énervez pas parce que vous êtes vexé !

M. Macé

Je ne suis pas vexé !

M. Houtart

Vous êtes conseiller municipal...

Monsieur Macé, ayez la correction de me laisser parler, s'il vous plaît.

M. Macé

Vous avez l'habitude...

M. Houtart

L'histoire du professeur, on l'entend 10 fois par jour !

M. le Maire

La dame qui prend des notes doit s'arracher les cheveux. Madame, je ne sais pas comment vous faites...

M. Houtart

Ne nous énervons pas, cela ne sert à rien.

M. le Maire

Concluez, Monsieur Houtart.

M. Houtart

Il y a 1 700 entreprises à La Garenne-Colombes, Monsieur Macé, vous pourrez le dire maintenant. Vous êtes conseiller municipal à La Garenne-Colombes, vous devez connaître un certain nombre de choses, point !

M. Macé

Votre propos est scandaleux ! Arrêtez de dire cela !

M. le Maire

Monsieur Macé !

M. Houtart

Je vous ai laissé parler. Ayez la correction de me laisser parler !

M. Macé

Faites comme d'habitude, taisez-vous dans chaque Conseil Municipal, comme la plupart de vos collègues, continuez à dormir comme à chaque fois !

M. le Maire

Monsieur Macé, ce n'est pas correct !

M. Houtart

Les 1 700 entreprises ont besoin de sociétés complémentaires ; c'est une chose qui est indispensable...

M. Macé

Vous nous faites un cours d'économie là, c'est cela ?

M. le Maire

Calmez-vous, Monsieur Macé !

M. Houtart

Arrêtez de vous sentir vexé comme cela !

M. le Maire

Monsieur Houtart, allez-y, c'est très intéressant.

M. Houtart

En consultant les entreprises – ce n'est pas un cours d'économie, c'est une réalité, c'est une vie de terrain – de La Garenne-Colombes, pas les 1 700 mais un certain nombre d'entreprises, on s'aperçoit que ces entreprises ont besoin de compléments, c'est-à-dire qu'un publicitaire, par exemple, a besoin de graphistes.

M. Macé

C'est un cours, ce soir !

M. Houtart

Mais non, ce n'est pas un cours, Monsieur Macé. Si vous avez besoin de revenir en cours, allez-y, reprenez vos cours !

M. Macé

C'est inintéressant ce que vous racontez, en plus.

M. le Maire

Monsieur Macé, vous êtes désagréable ! Quelqu'un parle, quand ce n'est pas vous, cela devient inintéressant. Moi, je trouve cela très intéressant !

Allez-y, Monsieur Houtart !

M. Houtart

Ils ont besoin de compléments. C'est pourquoi ces 105 000 mètres carrés sont intéressants, parce que ces entreprises pourront venir compléter les autres entreprises ; l'économie est un puzzle.

M. Macé

C'est un cours !

M. Houtart

Oui, je vais vous donner des cours, parce qu'avec le langage archaïque que vous avez, vous avez besoin de cours, c'est très clair !

Elles ont besoin de compléments et ces 105 000 mètres carrés sont extraordinaires. C'est la première chose.

Deuxième chose, construire des bureaux, c'est aussi un agrément pour les Garennois, pour les gens qui travaillent, de ne pas aller à l'autre bout de Paris, à Vélizy ou ailleurs, et de travailler à côté de chez eux.

(Intervention hors micro de M^{me} Naturel.)

Laissez-moi finir, Mademoiselle Naturel, soyez gentille !

On va avoir un confort extraordinaire et une chance extraordinaire, qui n'est pas pour tout le monde mais en tout cas nous aurons une certaine chance, de pouvoir travailler à nos portes ; c'est assez extraordinaire. C'est la deuxième chose, c'est le côté « humain », « professoral », Monsieur Macé.

Troisième chose, La Défense – c'est vrai qu'il y a des locaux dégradés mais ils sont en voie de rénovation – attire énormément de monde. Je crois que La Défense – je ne crois pas dire de bêtise – a été, malgré la crise, celle qui a créé le plus d'emplois. Il y a une attraction formidable sur Paris et une attraction formidable des entreprises qui viennent sur Paris et qui viennent se loger à La Défense.

Construire des bureaux, c'est construire du profit, parce qu'il nous faut du profit. Construire le profit, c'est la solidarité de demain !

Merci.

M. Macé

Bonne nuit !

(Protestations des élus.)

M. le Maire

Monsieur Macé !

M. Houtart

Pas d'insulte s'il vous plaît ! Ne vous sentez pas vexé parce que vous n'avez pas su répondre !

M. Macé

Et vous ne savez pas répondre sur d'autres chiffres !

M. le Maire

C'est quand même incroyable que chacun ne puisse pas s'exprimer tranquillement dans cette assemblée !

Merci, Monsieur Houtart, c'était effectivement très intéressant.

(Brouhaha.)

Je trouve incroyable que M. Houtart ne puisse pas s'exprimer tranquillement et dire ce qu'il a à dire, qui est au moins aussi intéressant que ce qui est dit par d'autres dans cette assemblée, même si, évidemment, tout est intéressant par définition.

Nous passons au vote...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je crois que ce raisonnement de l'entreprise sur une ville était valable du temps où il y avait la taxe professionnelle, avec des retombées directes et concrètes.

Croire que l'emploi se gère au niveau d'une ville... C'est clairement au niveau d'un territoire et de la région.

Vous parlez des 1 700 entreprises. Donnez-moi le pourcentage d'entreprises où il y a une ou deux personnes sur ces 1 700 et dites-moi en quoi les 105 000 mètres carrés de bureaux vont être adaptés à elles. Pourquoi vous le situez là ? C'est aussi parce qu'il est à côté du T2 et que les gens vont traverser tout Paris pour venir travailler là, parce qu'il y aura un groupe qui aura regroupé trois établissements autour de Paris pour être d'un côté. C'est la réalité.

L'emploi ne se gère pas à 5 kilomètres carrés. C'est, pour moi, une vision planificatrice qui n'est malheureusement pas le cas.

La deuxième chose qui apparaît dans l'attractivité d'une région comme la région Ile-de-France ou même la France d'une manière générale, c'est aussi la qualité de vie qui est offerte aux gens qui viennent travailler. Ne se soucier que de la seule approche de création de bureaux pour créer des emplois, pour que le Garennois se lève et aille travailler juste à côté, vous êtes en train de prendre un épiphénomène ; ce n'est pas cela le sujet !

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Houtart ?

M. Houtart

Je vais me permettre de ressortir de mon sommeil.

Pour répondre à votre question, 150 entreprises sont au-dessus de 50 salariés. Il est vrai que c'est très faible. Il y a donc vraiment, en effet, de la part de la Ville, de la part de ses élus, à donner une vraie impulsion sur l'emploi, sur le fait qu'il y ait des entreprises qui viennent. Non seulement on pourra avoir un complément d'entreprises les unes vis-à-vis des autres et, deuxième chose, il faudra aussi attirer des entreprises ; cela fait partie de notre rôle. C'est ce que disait justement le Maire à

l'instant, c'est ce qu'a très bien fait la mairie de Bois-Colombes, elle est allée chercher des entreprises et les a implantées sur son terrain.

Il n'y a pas que les taxes, les gens consomment ; faire venir des entreprises, elles vont consommer. Faire venir des entreprises à côté de La Garenne-Colombes est une position humaine, parce que les gens qui vont travailler à La Défense, c'est agréable d'aller se promener pendant l'heure du déjeuner, d'avoir quelques activités dans une ville comme La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Cela fait marcher le commerce !

M. Houtart

Non seulement cela fait marcher le commerce, comme le dit très justement le Maire, mais, là aussi, il y a un complément entre la vie de l'entreprise et la vie d'une ville comme La Garenne-Colombes qu'il y ait un aspect village et qu'il y ait une position détendue ; un bon équilibre est trouvé.

Voilà ma réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Toutes ces prises de parole sont extrêmement intéressantes. Je crois que les villes doivent être équilibrées. Dans une ville, on doit trouver des logements, des commerces, de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire. Il est indispensable qu'il y ait de tout. Les villes qui font le pari uniquement de l'habitation deviennent des villes-dortoirs qui meurent, finalement.

Je partage l'avis de M. Houtart quand il dit que l'emploi est aussi un facteur de lien, d'animation sociale et de vie des villes.

Écoutez, les amis, je vous propose de revenir au vote de la délibération n° 2.5.

M^{me} Naturel

Je voulais intervenir...

M. le Maire

Vous êtes intervenue trois fois déjà sur ce sujet, mais allez-y, je vous en prie, c'est toujours un plaisir de vous entendre !

M^{me} Naturel

Merci.

Je ne comprends pas pourquoi vous nous dites que vous allez créer de l'emploi, puisque vous venez aussi de nous dire que vous allez délocaliser de l'emploi, quitte à désertifier certaines zones, comme La Défense.

En plus, après ces bureaux, si je comprends bien, vous serez pour la réquisition des bureaux vides que vous auriez vidés, par exemple à La Défense, pour le logement que vous n'auriez pas construit à La Garenne-Colombes. C'est ce que j'ai compris.

Après, pour ce qui est de vivre à côté de son lieu de travail, pour l'instant, ce n'est réellement pas le cas, puisqu'on n'arrive pas à se loger à La Garenne-Colombes. Je ne vois pas comment on pourrait travailler et être logé à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Madame Naturel.

Je vais réfléchir à votre question et je répondrai une autre fois peut-être, pour ne pas allonger le débat.

Nous allons voter pour le point n° 2.5.

M. Macé

Par parcelle.

M. le Maire

Nous commençons par la cession de la F195.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, M. NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

Merci.

Autoriser l'acquisition de F192 et F190, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

Donc autoriser, en conséquence, la signature de tous les actes administratifs et notariés correspondants ; j'imagine que personne n'est contre ce dernier point. (*Non.*)

Je vous remercie.

2.6 - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique modificative de l'opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe.

M. le Maire

Mes chers amis, vous avez délibéré le 19 novembre 2009 pour lancer la DUP, tout simplement parce qu'initialement, un certain nombre de parcelles, essentiellement des petites parcelles, avaient été oubliées dans la DUP initiale.

Il s'agit d'un travail réalisé ces derniers mois.

Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais vous rappeler sur ce sujet la discussion qu'on avait eue...

M. le Maire

Laquelle ?

M. Conway

... au mois de mars 2009 concernant la salle des fêtes.

Je rappelle qu'à mes yeux, une autre solution était possible et n'a pas été discutée. On est bien sur la salle des fêtes ?

M. le Maire

Pas tout à fait, mais allez-y quand même !

M. Conway

On n'est pas au 2.7 ?

M. le Maire

Non, c'est la DUP, le 2.6.

Sur ce point, avez-vous des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Vous nous proposez ce soir une modification de la déclaration d'utilité publique, avec une modification du projet. Je rappellerai aussi que sur ce dossier, un contentieux est né par rapport à l'application de la convention qui vous lie à la SEM 92 ; je pense qu'il faudrait bien prévenir tout le monde qu'un contentieux, maintenant, est pendant sur ce dossier, donc un nouveau contentieux. Quand je dis que le tribunal administratif de Versailles et maintenant celui de Cergy-Pontoise commencent à bien nous connaître, on continue, sur un autre dossier, à avoir un contentieux déposé par des Garennois.

Je voudrais vraiment que vous indiquiez à chaque fois que vous faites des cessions, que vous voulez acheter, que tout le monde soit bien prévenu qu'à chaque fois que la SEM 92 intervient, il y a une réelle contestation devant le tribunal par rapport à la légalité d'intervention de notre société d'économie mixte.

Évidemment, nous continuerons à nous opposer sur l'opération, c'est un vieux débat que nous avons eu depuis plusieurs années. Vous continuez à aller dans le sens de ce projet sans faire de modification et sans apporter les compléments que nous souhaitons, donc, évidemment, nous voterons contre ce soir.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Mes chers collègues, je veux simplement vous rappeler ce point de détail probablement pour certains, mais qui, pour moi, est fondamental : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve, sans aucune recommandation, le 13 juillet 2010, sur la déclaration d'utilité publique modificative, en vue des acquisitions prévues dans le cadre de la ZAC.

Que dit – je vais le citer – le commissaire enquêteur, qu'on ne peut pas accuser d'un quelconque parti pris dans cette affaire ? Il dit la chose suivante : « *Au vu de ses objectifs, le projet proposé présente concrètement un caractère d'intérêt public* », que « *s'agissant d'emprise sur le domaine privé, il pourra être nécessaire, au-delà des accords amiables qui pourraient être passés pour la cession des parcelles, de conduire une procédure d'expropriation conformément au Code pour cause d'utilité publique* ».

Que dit-il ? Il dit d'abord que le projet est un bon projet, qu'il répond à la forme et au fond et qu'il pourra être nécessaire, au-delà des accords amiables, de décider des expropriations.

On voit bien que dans cette affaire, le commissaire enquêteur a émis cet avis totalement favorable sans aucune réserve.

Monsieur Hervo, vous vouliez faire un point rapide ?

M. Hervo

Je voulais rectifier un propos de M. Macé qui nous dit qu'on propose de nouveau une modification à la déclaration d'utilité publique ; ce n'est pas du tout le cas, puisque cette modification, extrêmement marginale, du périmètre de la déclaration d'utilité publique, donc la déclaration publique modificative, nous en avons débattu le 19 novembre 2009.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que cette DUP modificative, extrêmement marginale puisque ne portant que sur des rectifications extrêmement mineures de parcelles, consécutives à des analyses beaucoup plus fines du cadastre que nous avons pu le faire au départ, présente un caractère d'intérêt général ; c'est tout l'objet de la délibération de ce soir. Il n'y a donc pas la moindre nouveauté depuis le mois de novembre 2009.

M. le Maire

Merci.

Pas de remarque ?

Monsieur Macé, vous voulez compléter ?

M. Macé

Je lis comme vous le document du commissaire enquêteur. J'avais d'ailleurs fait une observation qui était la suivante : il est rappelé que la désignation de la SEM 92 est contestée. Ce point a été évoqué au Conseil Municipal du 27 mai 2010. Une lettre d'un avocat a été adressée au Maire sur ce sujet ; cela a été fait à La Garenne-Colombes le 19 juin 2010. Depuis, d'ailleurs, des Garennois ont déposé un recours.

Réponse du commissaire enquêteur : *« J'ai pris bonne note de votre remarque. Cependant, il n'est pas dans mon rôle de me prononcer sur cet aspect juridique. Pour ma part, je me suis fait communiquer avant l'ouverture de l'enquête la convention signée entre la mairie de La Garenne-Colombes et la SEM 92, afin de m'assurer que la SEM 92 était bien mandatée pour cette opération – ce qui est évidemment le cas. Je laisse le soin aux juristes d'étudier plus en détail cette observation ».*

Nous aurons le résultat un jour venu par le tribunal administratif qui nous dira si cette convention est bien légale ou non.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, ce qui nous permettra d'ailleurs de faire le point, parce que je ne l'ai pas en tête, sur l'identité des gens qui portent ce recours. Peut-être trouvera-t-on des identités similaires à d'autres recours à La Garenne-Colombes, mais ce n'est pas certain, il faudra vérifier ce point.

Si je comprends, Monsieur Macé, vous êtes une des personnes qui apportent des remarques sur le registre ; c'est ce que vous venez de dire...

(M. Macé acquiesce.)

Je lis que deux personnes sont venues apporter des remarques ; une personne est donc dans cette salle. Je suis content de rencontrer 50 % des gens qui ont indiqué des remarques sur le registre.

M. Macé

J'étais évidemment dans mon rôle, vous ne le contestez pas.

M. le Maire

Bien entendu ! Je dis que je suis honoré de rencontrer ce soir 50 % des gens qui ont fait des remarques sur le registre.

M. Macé

De temps en temps, j'arrive à aller de chez moi jusqu'à la mairie...

M. le Maire

C'est très bien !

M. Macé

Que M. Hervo ne me voie jamais est un peu bizarre. Vous voyez, j'arrive encore à me déplacer.

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous félicite.

M. Hervo

Et à vous tout seul, vous représentez 50 % des Garennois qui se passionnent pour cette DUP modificative.

M. Macé

Je représente bien plus que cela !

M. le Maire

Nous allons passer au vote sur ce point fondamental de la DUP modificative, qui est une affaire qui a un an maintenant.

Monsieur Conway, finalement, vous voulez prendre la parole ?

M. Hervo

C'est vous le deuxième Garennois ?

M. Conway

Je ne suis pas le deuxième.

Je voterai contre cette résolution pour rappeler qu'il y a expropriation et expropriation, qu'il y a règlement à l'amiable et règlement à l'amiable et que ce n'est pas à l'honneur de la Ville de La Garenne-Colombes de traiter les gens des Champs-Philippe, qui sont souvent pris dans cette nasse en étant âgés avec leur seul bien. Il y avait moyen et il y a moyen de traiter cela beaucoup plus dignement, parce que le gisement foncier qu'il y a, quand on voit ce qui est proposé et ce qui est vendu, ne me dites pas qu'il y a équité dans le domaine ! Entre 2 600 le mètre carré et 7 000, je pense qu'il y a un petit détournement pour le profit de certains et pas en respectant une vie de labeur qui a conduit ces gens à avoir un seul logement et à ne pas pouvoir se reloger là où ils ont vécu.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Pouvez-vous préciser quand vous dites qu'il y a expropriation et expropriation ? Pour ma part, je crois qu'il n'y a qu'expropriation, c'est-à-dire que c'est toujours malheureux.

Qu'entendez-vous par : « *il y a expropriation et expropriation* » ? Il pourrait y avoir des expropriations heureuses ?

M. Conway

Vous faites bien, parce que cela a été un peu rapide. Expropriation, c'est quand on va jusqu'au bout et que le tribunal tranche. Quand je dis « expropriation », c'est dans le sens où sur le papier, cela a tout l'air d'un accord à l'amiable et, en fait, c'est une expropriation, de la même manière que dans une entreprise, vous avez des licenciements qui vont jusqu'au licenciement et vous en avez où cela se traduit par un accord à l'amiable. Je voulais dire expropriation et accord à l'amiable.

M. le Maire

Je ne suis pas d'accord avec vous.

Madame Vingerling ?

M^{me} Vingerling

Pourriez-vous m'expliquer ce que vous entendez par « expropriation », purement et simplement ?

M. Conway

Je vais prendre un exemple.

Si vous construisez un équipement public, que vous mettez une réserve foncière sur le terrain d'à-côté mais que vous ne l'exploitez pas, que vous construisez cet équipement public en disant : « *Je ne touche pas le logement d'à-côté, je ne suis pas intéressé par ce logement* » et que les personnes à côté disent : « *Je suis à l'ombre, je préfère vendre* », on est dans un rapport déjà biaisé dans la mesure où, *de facto*, le terrain a perdu de sa valeur parce qu'il est, par exemple, sur un mur aveugle, à l'ombre... Imaginez qu'au lieu du Mastaba, on ait construit un immeuble de sept étages ; les propriétaires à côté n'auraient pas accordé la même valeur aux terrains alentours, c'est logique.

Quand la Mairie fait une préemption sur un terrain, elle se retrouve, *de facto*, en position de force, parce que les gens qui viennent sont moins attirés par le terrain et la Mairie est, *a priori*, le seul acheteur potentiel à terme.

Si on allait jusqu'à une expropriation directement en disant : « *Je construis cet équipement public et ce terrain, à terme, je vais en avoir besoin, j'enclenche une procédure d'expropriation* », dans la procédure d'expropriation, on va prendre la valeur du terrain, l'avis des Domaines, il va y avoir des évaluations du marché et, en gros, la Mairie ou la collectivité publique va payer la valeur de ce bien, puisqu'il y a encore un marché.

Dans les Champs-Philippe, cela a été transformé par l'étalement dans le temps des différents chantiers en un champ de mines, avec des terrains vagues, des commerces qui ont disparu et le fait qu'il n'y avait plus de marché local, donc l'évaluation des Domaines se fait sur un marché qui n'existe plus et il y a donc un rapport de force qui s'installe et qui fait que les personnes ont le choix d'aller jusqu'au bout d'une procédure d'expropriation avec la pression et le fait que c'est très compliqué ou de transiger, et c'est là que ce serait à l'honneur de la collectivité publique de ne pas profiter de cet état de fait.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je pense que tout le monde a bien suivi l'exposé de M. Conway, extrêmement complet.

Je veux simplement rappeler une chose. Cette majorité municipale a été élue en 2001. Dès 2001, nous avons commencé à travailler sur le projet de rénovation du quartier des Champs-Philippe qui en avait vraiment besoin.

Nous sommes en 2010. Nous avons pris quasiment 10 ans pour écouter, recevoir, aller chez les gens ; personnellement, je suis allé chez plusieurs personnes aux Champs-Philippe pour tenter de trouver des accords, faire en sorte que cela se passe le mieux possible, ouvrir mon bureau. Pas plus tard qu'au mois d'août, j'ai visité deux ou trois possibilités de relogement avec une personne qui habite aux Champs-Philippe, nous sommes allés voir ensemble là où on pouvait les reloger, lui et son entreprise.

On peut accuser cette majorité de tous les maux, c'est le jeu politique, mais il y a un élément qu'on ne peut pas nous reprocher : de ne pas avoir pris le temps d'entendre, d'écouter, d'accompagner les gens.

Si, malheureusement, au bout de 10 ans, nous continuons à ne pas trouver d'accord avec quelques-uns, je le regrette profondément, mais la question se pose alors de notre responsabilité d'élus ; est-ce qu'au nom de cette absence d'accord, quand on arrive dans le dur, que, finalement, les choses n'avancent plus, il faut décider de ne pas faire un projet d'intérêt général ou faut-il décider d'utiliser un autre moyen que je regrette qui est l'expropriation de quelques-uns ? Autrement dit, la question que je pose là est celle de l'intérêt général *versus* les intérêts particuliers. J'estime, en conscience, qu'en 10 années, chers collègues, j'ai largement pris le temps d'entendre, d'écouter et d'accompagner les uns et les autres. J'aurais préféré arriver à un résultat

plus rapidement, j'aurais préféré aboutir complètement, même en 10 ans, mais il y a des éléments qui ne deviennent plus possibles à un certain moment.

Comparez ces 10 années de discussion et d'accompagnement des uns et des autres avec ce qui s'est fait dans certaines villes voisines, que parfois on nous donne ici même en modèle, regardez, par exemple, dans la belle ville de Nanterre, c'est juste en face ! Je pourrais vous donner quelques exemples qui vous montreraient qu'à Nanterre, on n'attend pas 10 ans pour disposer d'un terrain quand l'intérêt général le commande. Nous avons préféré faire cela. Simplement, il y a un moment, il faut faire preuve de responsabilité.

Gouverner n'est pas ce qu'il y a de plus facile quand on touche à ces sujets qui sont des sujets humains, mais, encore une fois, mes chers collègues, j'estime que la majorité municipale sait prendre ses responsabilités et sa part d'humanité.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

2.7 - Autorisation de déposer une déclaration préalable de lotir sur la parcelle communale A24 sise 10, rue Louis-Jean - salle des fêtes.

M. le Maire

Il s'agit du lotissement de la parcelle de la salle des fêtes.

Vous avez reçu le rapport.

Comme vous le savez, il s'agit de reconstruire la salle des fêtes, dans l'avenir, de construire une maison de retraite médicalisée et quelques immeubles d'habitation.

Pour cela, j'ai besoin que vous m'autorisiez à lotir l'actuelle emprise, *grosso modo*, que vous avez sous les yeux, de la salle des fêtes et une fois que ce sera loti, on pourra parvenir à la division parcellaire, ce qui nous permettra de disposer de ces parcelles pour l'édification des bâtiments dont je vous ai parlé.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais connaître, par rapport à l'EHPAD, quels sont les projets, c'est-à-dire le mode de gestion, si c'est déjà déterminé avec la SEM 92, et que vous nous indiquiez, par rapport à l'ensemble de ce dossier, le planning prévisionnel d'exécution.

M. le Maire

Sur l'EHPAD, ce sera un EHPAD privé, avec des lits à l'aide sociale ; ce sera accessible à tout le monde, avec une centaine de lits. Ce sera un gros EHPAD, une grosse maison de retraite médicalisée, avec une unité Alzheimer fermée, qui sera située dans ce quartier. Je rappelle que c'est la deuxième maison de retraite médicalisée avec unité Alzheimer qui sera bâtie à La Garenne-Colombes dans les trois ans qui viennent.

Quant au délai, on va dire livraison 2013, printemps 2013.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Quand vous nous dites « aide sociale », c'est pour les 100 lits ou une répartition est-elle prévue ?

M. le Maire

On n'en est pas encore là, parce que vous savez que le Conseil général ne délivre les autorisations aide sociale qu'à l'ouverture du bâtiment.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous dites printemps 2013 pour la construction de l'EHPAD...

M. le Maire

Printemps... En tout cas, j'imagine avant les vacances d'été 2013, courant 2013.

M. Conway

Et la construction de la nouvelle salle des fêtes ?

M. le Maire

Pareil.

M. Conway

Quand vous dites un an, ce n'est pas un an.

M. le Maire

Un an ?

M. Conway

Vous dites que l'absence de salle des fêtes durera un an, mais en réalité, c'est deux.

M. le Maire

Non, je n'ai pas dit un an.

M. Conway

On avait eu déjà cette approche, on n'a jamais pu en parler en commission urbanisme. Cette fois-ci, on a l'avantage, par rapport à mars 2009, qu'un schéma soit projeté, ce qui n'avait pas pu être possible la dernière fois.

Initialement, vous aviez, sur le périmètre de la salle des fêtes, prévu de construire sur l'ensemble un mélange d'EHPAD et de salle des fêtes.

M. le Maire

Ah non !

M. Conway

Il avait un mélange...

M. le Maire

Il n'y a pas un mélange des deux.

M. Conway

Pas un mélange, mais c'était le même bâtiment...

M. le Maire

Ce serait d'un goût douteux, franchement !

M. Conway

Vous m'avez bien compris.

M. le Maire

J'ai beaucoup de défauts, mais une maison de retraite plus une salle des fêtes, non.

M. Conway

Vous aviez un bâtiment qui était d'un bloc et qui visait à répondre à plusieurs besoins. Les architectes... Vous nous aviez expliqué à l'époque qu'il fallait séparer les choses et maintenant, on a un EHPAD sur l'emplacement de la salle des fêtes et la nouvelle salle des fêtes qui est sur l'emplacement qui démarre à partir du parking de la salle des fêtes.

Autant dans le premier projet, on était obligé de démolir la salle des fêtes pour construire la nouvelle, autant là, on peut dissocier les deux, puisqu'on peut très bien construire la salle des fêtes sans avoir à empiéter sur l'emplacement actuel de la salle des fêtes.

Ce qui se posait comme problème, qu'on avait commencé à aborder, c'était l'histoire du financement, puisque vous disiez que c'est cet argent, provenant du droit à construire là-dedans, qui va, *grosso modo*, je fais court...

M. le Maire

Grosso modo, c'est cela, il y a une péréquation, c'est le principe de la ZAC.

M. Conway

Je repose la question. Vous avez un délai de deux ans entre les deux projets avant que ce projet ne soit financé, mais rien n'empêche de démarrer ce projet par une sorte de prêt relais pour avoir la nouvelle salle des fêtes qui se construit et réduire le temps d'indisponibilité, alors que là, si vous menez les deux de front, la ville de La Garenne-Colombes n'aura pas de salle des fêtes pendant deux ans.

M. le Maire

Pouvez-vous résumer en une phrase ce que vous proposez ?

M. Conway

De démarrer ce projet sans attendre et de décaler cela de six mois ou d'un an de telle manière à garder cet espace de vie qui rend service à la ville de La Garenne-Colombes, aux Garennois, aux personnes âgées et aux différentes manifestations.

M. le Maire

Mais si la construction de la maison de retraite est décalée, cela peut aussi la remettre en cause.

M. Conway

Pourquoi cela la remettrait en cause ?

M. le Maire

Parce qu'une maison de retraite médicalisée, on ne la construit pas comme cela.

M. Conway

Je suis d'accord, mais cela se négocie.

M. le Maire

Ah bon ?

M. Conway

Oui, la preuve, cette maison de retraite devait déjà démarrer il y a un petit moment.

M. le Maire

Non, les autorisations...

Faisons simple, mes chers collègues. Deux bâtiments vont être construits, un des deux bâtiments est la maison de retraite et le deuxième bâtiment la salle des fêtes. Le fait que nous n'ayons pas de salle des fêtes durant deux ans va nous conduire à réorganiser nos activités, mais on va y arriver ; nous avons des gymnases, nous avons une mairie, nous allons avoir une Médiathèque et nous avons de l'imagination, donc nous allons y arriver, il n'y a pas de problème.

Je vous mets en garde. Si, pour des raisons diverses, y compris des recours, on ne sait jamais, cela arrive, la construction de la maison de retraite venait à être freinée, les autorisations que nous avons obtenues pour la construction de celle-ci sont des autorisations fragiles, parce qu'il y a, dans notre région nord des Hauts-de-Seine, déjà un certain nombre de maisons de retraite médicalisées qui ont des autorisations et il n'a pas été totalement évident d'obtenir les autorisations pour La Garenne-Colombes, alors même qu'à La Garenne-Colombes, nous en avons besoin.

Aujourd'hui, les financements publics pour ce type d'équipements médico-sociaux sont un peu plus compliqués à obtenir que les années précédentes.

Si l'autorisation est obtenue de construire cette affaire et de pouvoir l'ouvrir, il ne faut pas jouer avec le diable, il faut le faire.

Je crois que les conditions financières sont telles que la CNSA, l'État et les Départements risquent de freiner la construction des établissements médico-sociaux dans les années à venir. Un tien vaut mieux que deux tu l'auras. S'il y a un top départ pour la maison de retraite, allons-y ! Je ne sais pas ce qu'il en sera dans trois ou quatre ans, tout cela est très fragile.

C'est mon expérience en tant que Vice-président du Conseil général chargé de ces affaires pendant quatre ans, je peux vous assurer que j'ai vu comment les machines fonctionnaient ; tout cela est très fragile, ne jouons pas avec le feu !

Jean-Pierre ?

M. Hervo

Je voulais également ajouter une précision purement technique : sous la salle des fêtes, il y a un parking, trois niveaux de parking, et ce parking va largement déborder l'emprise du bâtiment dessiné ici et venir jusqu'à la limite constructive ici.

Construire une salle des fêtes et un immeuble mitoyen avec trois niveaux de parking sous la salle des fêtes et deux niveaux de parking sous l'immeuble, indépendamment l'un de l'autre, ou plutôt dans des temps décalés, l'un étant en service, donc creuser la salle des fêtes pendant que l'immeuble est en service ou terrasser sous l'immeuble alors que la salle des fêtes est en service, est inimaginable, en particulier en conservant la salle des fêtes, puisqu'on va descendre à -3 au niveau de la porte de la salle des fêtes. C'est totalement irréaliste !

M. le Maire

Il est probable que creuser sous l'actuelle salle des fêtes la condamne. En tout cas, on n'utilisera pas la salle des fêtes actuelle avec un trou de trois étages dessous.

M. Hervo

Pas dessous mais devant la porte.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je n'ai pas compris...

J'ai compris qu'il y avait une impossibilité, mais je n'ai pas compris si cela conduisait à une impossibilité de conduire de front les deux chantiers.

M. Hervo

Non, au contraire.

M. Conway

Il faut les conduire de front ?

M. Hervo

Je répète, pour être plus clair.

Vous avez proposé, ce qui est du bon sens et qu'on avait imaginé également, de conserver l'actuelle salle des fêtes en service pendant qu'on construit la nouvelle. Or, vous avez là l'emprise de l'actuelle salle des fêtes et vous voyez que le futur parking sous la nouvelle salle de spectacle va venir quasiment à l'alignement. Il n'est donc pas possible de poursuivre l'exploitation de l'actuelle salle des fêtes alors qu'on creuse devant trois niveaux de parking. La parcelle est grande, mais il y aura quand même du monde dessus.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais reprendre un peu vos propos par rapport aux engagements du Département en termes de financement des équipements sociaux en particulier.

Pourquoi craignez-vous que le Département ne respecte pas sa parole dans le cadre de la réalisation de ces opérations ? Quel document écrit avons-nous de la part du Président du Conseil général qui s'engage au financement de ce type d'opérations ? Normalement, à partir de là, on devrait avoir une certitude. Vous n'avez pas de crainte que le Président du Conseil général ne tienne pas sa parole ?

M. le Maire

Non, je n'ai pas de crainte. Ma crainte est simple, elle est que les financements connexes, CNSA en particulier, puissent être remis en cause dans les années à venir.

Je pense que quand, aujourd'hui, on fait un équipement médico-social, personnes âgées ou personnes handicapées, et que la décision est prise, on n'a pas intérêt à traîner. C'est valable ici comme partout en France. Les financements État et CNSA sont, par essence, fragiles, tout simplement parce que vous connaissez tous la situation macroéconomique de la France, elle est telle qu'on n'est pas à l'abri de recherche d'économie.

Quand nous avons un top départ pour une opération, je pense qu'on a intérêt à la mener. C'est de la prudence.

M. Macé

Cela peut se comprendre.

Pouvez-vous indiquer aux membres de l'assemblée de quelle manière s'est concrétisé l'accord du Département ? Il y a bien un document écrit, une lettre...

M. le Maire

J'imagine, mais il faut que vous demandiez à la SEM 92.

J'imagine qu'il y a eu un accord par le CROSMS. Dès lors qu'il y a cet accord, les choses partent. Il n'y a rien d'extraordinaire, le CROSMS donne son accord.

M. Hervo

Je confirme qu'il y a un accord CROSMS.

M. le Maire

S'il n'y avait pas d'accord, la construction ne commencerait pas, de toute façon.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité avec quatre abstentions.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 abstentions : M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

Je vous remercie.

2.8 - Demande de financement au titre du Fonds d'Aménagement Urbain - ICF La Sablière - Programme de 70 logements sociaux avenue de Verdun.

M^{me} Labrousse

Vous le savez, la Ville de La Garenne-Colombes s'est engagée à verser une subvention de 700 000 euros pour la construction d'un immeuble de 70 logements sociaux, dont 10 reviendront à la commune de La Garenne-Colombes.

Je vous demande, mes chers collègues, en raison du versement de cette subvention, de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter auprès du comité de gestion du Fonds d'aménagement urbain le versement le plus élevé possible d'une subvention au titre de la seconde pour 2010.

Cette subvention peut être égale à 50 % de la subvention versée par la commune.

M. le Maire

Des remarques particulières ?

On essaie d'obtenir un peu d'argent...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Il me semble que nous avons, Madame Labrousse, déjà fait la demande, les années précédentes, sur d'autres opérations ; pouvez-vous nous rappeler, si vous vous en souvenez, le montant que nous avons obtenu dans ce cadre ? En effet, il me semble que nous avons déjà déposé un dossier.

M^{me} Labrousse

Non, Monsieur Macé, je n'ai pas le montant, mais je peux vous le communiquer ; je l'aurai.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Question suivante ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

2.9 - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° DE-250310-017 relative à la garantie d'emprunts accordée à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine pour la construction d'un foyer de vie de 26 chambres situé au 81, rue Raymond-Ridel.

M^{me} Labrousse

Il s'agit d'une rectification dans la délibération du 25 mars ; une erreur s'est glissée sur un prêt d'un montant de 755 154 euros qui est à moyen terme et non pas PLS.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Des remarques particulières ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

2.10 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : actualisation de la garantie d'emprunts relative à la construction d'une maison relais de 23 logements PLAI située au 81, rue Raymond-Ridel.

M^{me} Labrousse

Il s'agit de garantir un prêt pour la construction d'un foyer de vie de 26 chambres au 81, rue Raymond-Ridel pour un montant de 3 175 489 euros pour l'Office Public de HLM des Hauts-de-Seine qu'il souhaite contracter auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

M. le Maire

Merci.

C'est pour la maison relais, dans le cadre de la rénovation du CITL.

Pas de question ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2010/194 : Aliénation d'un véhicule appartenant à la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/195 : Contrat avec la société Swank Films Distribution pour la location d'un film DVD le vendredi 1^{er} octobre 2010 au Foyer des Arts et Loisirs - La Garenne-Colombes.

N° 2010/196 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers pour l'organisation d'un petit-déjeuner lecture au Mastaba 1 le samedi 9 octobre 2010.

N° 2010/197 : Contrat avec la Compagnie Bobine et Compagnie pour la programmation d'une pièce de théâtre le samedi 4 décembre 2010 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2010/198 : Prémption du lot de copropriété n° 21 appartenant à M. Jacquot et M^{me} Gomy dépendant de la copropriété du 14 bis, boulevard de la République, cadastrée section P n° 48 déclaration d'intention d'aliéner n° 2010-440 enregistrée en mairie le 6 août 2010.

N° 2010/199 : Contrat de service espace famille (Concerto).

N° 2010/200 : Contrat avec l'association Play Up relatif au thé dansant prévu le dimanche 24 octobre 2010 à la salle des fêtes.

N° 2010/201 : Contrat de maintenance et d'entretien de la machine universelle n° 01155.

N° 2010/202 : Contrat avec l'association spectacles en liberté pour l'organisation de deux cessions de magie au Mastaba 1.

N° 2010/203 : Convention avec l'Hôtel l'Ours Blanc relative à l'organisation d'un séjour de ski à Châtel (74).

N° 2010/204 : Convention relative à la mise en place du serveur vocal Bip Séjour pour les séjours de vacances et de classes transplantées avec la société Edison Communications - groupe Afone.

N° 2010/205 : Marché à procédure adaptée relatif aux équipements scéniques et audiovisuels de l'auditorium de la médiathèque de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2010/206 : Marché à procédure adaptée relatif à la mise aux normes des ascenseurs de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur la liste ? Elle n'est pas très grande cette fois-ci.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Par rapport à la décision n° 205 sur le marché relatif aux équipements scéniques et audiovisuels pour la Médiathèque, j'ai deux questions.

Premièrement, le montant indiqué dans la décision, 171 911,10 euros hors taxes, est-il inclus ou non dans l'enveloppe qui est votée chaque année ou cela vient-il s'ajouter ? De mémoire, on était à 7 600 000 euros.

Deuxièmement, je profite de cette question pour savoir si vous pouvez nous faire un point sur la date de fin des travaux. Je crois qu'ils avaient été annoncés fin de l'année et je voulais savoir si cette date est bien maintenue.

M. le Maire

La date était annoncée un peu plus tard, avant les vacances d'été. Il faudra ajouter un délai de déménagement assez important, puisqu'on a toute la bibliothèque à déménager. Inauguration à la rentrée scolaire, si tout va bien.

Monsieur Hervo, pour l'autre question ?

M. Hervo

Monsieur Macé, je ne suis pas sûr d'avoir compris complètement tous les détails de votre question. En tout cas, je peux vous confirmer qu'à chaque fois qu'en commission d'appel d'offres ou dans ce même Conseil j'ai été amené à annoncer le chiffre global prévisionnel du coût de la Médiathèque, c'était avec ces équipements scéniques inclus.

J'ajoute également – puisque c'est un MAPA, ce n'est pas passé en commission d'appel d'offres – que le marché qui a été passé est resté très convenablement dans l'enveloppe prévisionnelle qui avait été établie par les services techniques à l'époque.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions sur les décisions du Maire ? (*Aucune.*)

3.2 - Questions orales.

M. le Maire

Nous passons, chers collègues, au point suivant. Je ne crois pas avoir à vous faire part de remerciements cette fois-ci, donc nous passons aux questions orales.

Il y en a quelques-unes...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil Municipal du 27 mai dernier, je vous interrogeais sur la négociation entre la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et la Ville de La Garenne-Colombes pour la construction de logements à loyer modéré dans le quartier des Champs-Philippe.

Vous m'aviez indiqué et je vous cite « *que la RIVP a accepté de renouer des négociations* » qui étaient, à l'époque, en cours.

Je vous demande de faire un point aux membres de l'assemblée communale sur l'état des négociations avec la RIVP.

Je vous en remercie.

M. le Maire

Mes chers collègues, effectivement, nous avons repris des négociations avec la RIVP. Celles-ci n'ont pas encore beaucoup avancé, parce que la RIVP hésite sur le devenir de ces immeubles, n'est pas contre un reconventionnement de ceux-ci, mais à des conditions qui restent à préciser et qui sont encore, malheureusement, un peu lointaines.

Monsieur Macé, vous avez une deuxième question.

M. Macé

La loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris a prévu le lancement d'une consultation régionale sur le réseau de transport public. La commission nationale est chargée d'organiser deux débats publics. L'un porte sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris, soutenu par la société du Grand Paris dont le Président est André Santini, député-maire d'Issy-les-Moulineaux, et l'autre concerne le projet Arc Express, présenté par le Syndicat des transports d'Ile-de-France, présidé par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France.

Sans discuter maintenant sur le fond de ces deux projets, je vous demande :

- de publier dans le bulletin municipal une information aux Garennois sur la tenue de cette consultation et les dates des réunions publiques qui se tiendront autour de notre ville ;
- de mettre une information sur le site de la Ville avec les liens des différents sites qui présentent ces projets ;
- d'inscrire au prochain Conseil Municipal ce point à l'ordre du jour afin qu'un avis soit émis conformément aux dispositions législatives.

Je vous remercie de m'indiquer si vous êtes d'accord avec ces trois propositions.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Le service communication de la Mairie travaille en collaboration avec la communication d'Arc Express, des plaquettes « Arc Express » sont diffusées dans tous les bâtiments municipaux et des affiches sont visibles sur les panneaux Decaux de la ville. Une information sur la tenue des réunions est en ligne sur notre site et le débat public, comme vous le savez, se tient du 1^{er} octobre au 1^{er} février. Une information a été programmée dans le journal de la Ville d'ici là. Je ne peux pas encore vous donner précisément la date, mais il est important de savoir que deux réunions qui nous concernent plus directement se tiendront à La Défense le 18 novembre et le 13 décembre.

Évidemment, nous aurons, à l'issue de tout cela, une inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Monsieur Macé ?

M. Macé

La construction d'un immeuble situé entre le 32 bis et le 36, rue Sartoris a repris après plusieurs années d'abandon. À l'époque, vous nous aviez indiqué que cette construction ne respectait pas les règles d'urbanisme.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil municipal les éléments qui ont permis que la construction puisse reprendre.

Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci.

Le permis de construire a été délivré le 19 septembre 2003 pour la construction de cet immeuble d'habitation de 16 logements sous forme de lofts.

Un premier permis de construire modificatif a été délivré le 14 septembre 2005, modification portant sur l'aspect extérieur, les balcons et les débords de toiture.

Le bâtiment a été construit et lors de la construction de celui-ci, plusieurs plaintes ont été déposées pour non-respect du permis de construire.

Les services s'y sont rendus et ont observé effectivement une non-concordance des travaux avec le permis de construire.

Pour mettre en concordance les travaux réalisés et les documents graphiques, un second permis modificatif a été délivré le 17 octobre 2006.

L'unité foncière se trouve aujourd'hui en zone UA et en fonction du règlement d'urbanisme correspondant, le bâtiment construit respecte ce dernier tout en bénéficiant de la suppression du COS.

Le bâtiment A, premier bâtiment, semble conforme – il faudrait évidemment le constater – et en ce qui concerne les deux autres bâtiments, un troisième permis de construire modificatif a été délivré le 21 avril 2010.

Voilà, mes chers collègues, les choses sont en cours.

Monsieur Macé, vous aviez une autre question.

M. Macé

Par courrier en date du 4 juin 2010 du directeur général adjoint chargé de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France relative au compte rendu de la visite d'inspection du garage municipal situé au 2, rue Carnot à Bezons, il est indiqué, et je cite : « *Les agents du garage et du Centre technique municipal, situé à Bezons, sont amenés à se rendre à La Garenne-Colombes pour des dépannages. Les travaux du tramway sur le trajet ralentissent considérablement leur avancée jusqu'au centre-ville. Les agents ressentent un stress pour accomplir leur charge de travail habituelle avec un temps de transport augmenté* ».

Dans ce même courrier, il est demandé, et je cite également, de « *prendre en compte le temps de transport induit par les travaux dans la répartition et la gestion de la charge de travail* ».

Ces différentes observations confirment que le déménagement du Centre technique municipal à Bezons est une opération non fondée, qui entraîne une dégradation des conditions de travail des agents municipaux et une dégradation également sur le service qui était jusqu'à maintenant rendu sur le suivi quotidien du patrimoine de la Ville.

Son coût financier total non connu définitivement à ce jour, ainsi que l'évaluation à faire du coût de fonctionnement induit par la réorganisation des services implantés au Centre technique municipal pèsent sur budget de la Ville et obligent à une augmentation continue des impôts locaux.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal les dispositions que vous avez arrêtées pour vous conformer aux observations signalées dans la lettre du 4 juin 2010.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Tout d'abord, vous faites référence à un courrier du directeur général adjoint chargé de l'emploi du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France qui m'avait été adressé. Il m'intéresserait, à l'occasion, que vous m'indiquiez comment ce courrier vous est arrivé, puisqu'il m'était arrivé à moi.

Au-delà, parce que ce n'est vraiment pas le sujet et c'est, au fond, assez peu important, je voudrais que les choses soient claires.

Les agents du CTM ont leurs déplacements compris dans leur temps de travail. Il n'y a aucun dépassement.

Pour répondre au courrier du 4 juin 2010, un tableau de bord a été mis en place. Je le tiens évidemment à votre disposition. Des actions concrètes, vous pourrez le constater à la lecture de ce tableau un peu ardu à lire à l'oral, ont été déjà mises en place et d'autres sont à venir. Je répète que je le tiens à votre disposition dès que vous le souhaitez.

Merci infiniment mes chers collègues.

Mademoiselle Naturel, je crois que vous avez deux questions.

M^{me} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous avons pu le constater, chaque année, nous manquons de places disponibles à la restauration scolaire de nos écoles primaires.

Pourriez-vous indiquer au Conseil Municipal si, cette année, toutes les demandes d'inscription des enfants à la restauration scolaire pour tous les jours de la semaine scolaire, je précise, ont été satisfaites ?

Dans le cas contraire, quels sont les critères pour lesquels des familles se sont vu refuser l'inscription à ce service, combien sont dans ce cas et quelles solutions avez-vous alors proposées aux familles ?

Merci pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Tous les enfants qui en ont fait la demande ou plutôt tous les parents d'enfants qui en ont fait la demande ont eu une place à la cantine. Je veux quand même le dire et que chacun le sache.

Les enfants dont les deux parents travaillent ou dont le parent unique travaille sont systématiquement acceptés à la cantine scolaire et ils peuvent, s'ils le souhaitent, y déjeuner tous les jours de la semaine.

Les enfants dont l'un des deux parents est au chômage, en congé maternité ou ne travaille pas peuvent faire l'objet d'une dérogation, auquel cas ils peuvent déjeuner, en fonction des cas, deux ou trois jours par semaine à la cantine et le reste du temps avec leurs parents.

Les ordres de grandeur sont les suivants : sur les 2 500 enfants qui mangent à la cantine, environ 250, c'est-à-dire 10 %, font l'objet d'une dérogation.

Mademoiselle Naturel, vous avez, je crois, une deuxième question.

M^{me} Naturel

Une série de questions concernant le nouveau Centre technique municipal délocalisé hors de la ville, à Bezons.

La municipalité a-t-elle déjà procédé à l'inauguration officielle de ce bâtiment ?

Si tel est le cas, nous n'en avons pas été informés et dans le cas contraire, pouvez-vous nous préciser à quelle date elle sera prévue ?

Merci.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Je vous rassure, aucune inauguration n'a eu lieu ni n'est prévue pour l'instant.

Monsieur Fouliard, vous avez deux questions, je crois.

M. Fouliard

Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions concernant le remboursement de votre trop-perçu d'indemnités de Maire évoqué lors des deux derniers Conseils Municipaux.

En effet, lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet dernier, vous nous précisiez avoir remboursé ces sommes. Or, lors du Conseil Municipal du 30 septembre, alors que je vous demandais la date effective de ce remboursement, vous m'avez répondu que cela avait été fait « *lors du deuxième semestre 2010* ».

Le deuxième semestre débutant, si je ne m'abuse, le 1^{er} juillet de chaque année, il y a là, *a minima*, une imprécision de votre part.

Je vous demande de la lever en nous communiquant la date exacte de ce remboursement.

Par ailleurs, la somme de 11 000 euros annoncée par vos soins lors du dernier Conseil Municipal du 30 septembre étant probablement un arrondi, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer la somme exacte rétrocédée.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, est-ce qu'on vous a donné les renseignements ? J'avais demandé qu'on vous les envoie.

M. Fouliard

Non.

M. le Maire

Je croyais qu'on vous les avait envoyés, c'est pour cela que je n'ai pas le chiffre précis.

D'abord, de vous à moi, je vois l'intérêt pour vous de remettre la question sur le tapis, mais soit... Je trouve que c'est particulièrement élégant.

Je crois que c'est le 23 juin, à un ou deux jours près, et que c'est 11 200 et quelque chose. Vous me permettez de ne pas vous donner précisément...

(M. Montagnon communique l'information à M. le Maire.)

On me donne le chiffre précis : 11 222,88 et c'est le 2 juillet et non le 23 juin. Cela change tout !

Merci beaucoup, Monsieur Montagnon.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Toujours lors du dernier Conseil Municipal, je vous ai demandé la répartition des effectifs scolaires par groupe scolaire et par niveau.

Votre réponse était malheureusement incomplète, ne précisant que la répartition entre maternelle et élémentaire.

Je vous remercie, s'il vous plaît, de nous communiquer ce soir la répartition par niveaux de classe.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

Je note avec intérêt que la technique consiste désormais à poser une question à un Conseil Municipal et ensuite de redemander une précision sur la même question, ce qui permet de ne pas avoir trop d'imagination sur les questions à poser.

Nous y allons !

Pour les maternelles :

- à Marsault : 81 en grande section, 104 en moyenne section, 97 en petite section ;
- à Voltaire : 110 en grande section, 127 en moyenne section, 130 en petite section, 10 en très petite section ;
- à Renan : 90 en grande section, 95 en moyenne section, 108 en petite section ;
- à Guest : 78 en grande section, 53 en moyenne section, 87 en petite section,

pour un total de tous les groupes scolaires ensemble de 359 en grande section, 379 en moyenne section et 422 en petite section.

Cela nous fait un total d'enfants de 1 160.

Pour les élémentaires, je vais donner successivement à chaque fois le CP, le CE1, le CE2, le CM1, le CM2 et, éventuellement, la CLIS :

- Marsault : 70,63, 79, 55, 63 ;
- Jerphanion : 39, 36, 25, 26, 29 ;
- Voltaire : 66, 76, 83, 77, 74 ;
- Renan : 109, 75, 76, 77, 83 ;
- Guest : 64, 56, 61, 56, 44 et 10 CLIS,

ce qui nous donne un total de 330 à Marsault, 155 à Jerphanion, 376 à Voltaire, 420 à Renan, 291 à Guest.

Voilà, mes chers collègues !

J'espère que cette fois-ci, tout cela sera suffisamment précis.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée !

La séance est levée à 22 heures 44.